

Une coopération efficace :

La société civile dans la
Coopération Sud-Sud
et Triangulaire



La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent aider les pays et les communautés à partager des solutions concrètes issues d'expériences et de défis similaires, ce qui rend la coopération plus ancrée localement, mieux adaptée au contexte et politiquement légitime.



Liste des abréviations

Abréviation	Terme complet
ABC	Agence brésilienne de coopération
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
UA	Union africaine
BAPA+40	Deuxième Conférence de haut niveau des Nations unies sur la coopération Sud-Sud (2019)
BRI	Nouvelles Routes de la Soie (Chine)
BRICS+	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud et élargies
CAF	Banque de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes (Corporación Andina de Fomento)
CELAC	Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes
CIDCA	Agence chinoise de coopération internationale pour le développement
OSC	Organisation de la société civile
FdD	Financement du développement
FICS	Sommet Finance en Commun
GCF	Fonds vert pour le climat
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable
IBSA	Mécanisme Inde-Brésil-Afrique du Sud pour la réduction de la pauvreté et de la faim
ITEC	Coopération technique et économique de l'Inde
JICA	Agence japonaise de coopération internationale

Abréviation	Terme complet
PMA	Pays les moins avancés
APD	Aide Publique au Développement
OCDE-CAD	Organisation de coopération et de développement économiques — Comité d'Aide au Développement
ODD	Objectif de Développement Durable
PEID	Petits États insulaires en développement
CSS	Coopération Sud-Sud
CSST	Coopération Sud-Sud et triangulaire
TOSSD	Aide publique totale au développement durable
TrC	Coopération Triangulaire
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
UNOSSC	Bureau des Nations unies pour la coopération Sud-Sud
ELV	Examen Local Volontaire
ENV	Examen National Volontaire



Table des matières



Résumé	01
Chapitre 1 Pourquoi la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, Pourquoi la société civile, Pourquoi maintenant	10
Chapitre 2 Qu'est-ce que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire – et pourquoi la société civile est-elle importante	16
Chapitre 3 Qu'est-ce qui rend la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire efficaces – et comment la société civile la renforce	26
Chapitre 4 Où l'architecture actuelle du SSTC se heurte à des obstacles – et ce qui doit changer	32
Chapitre 5 Que signifient ces données probantes pour les dernières années de l'Agenda 2030 et au-delà ?	42
Chapitre 6 Recommandations et plan d'action	51
Conclusion	60
Annexes	63

Résumé

Alors que l'Agenda 2030 entre dans ses dernières années, il apparaît de plus en plus clairement que les défis du développement ne peuvent être relevés uniquement par le biais des modèles de coopération habituels.

Si les déficits de financement restent importants, le défi porte également sur la manière dont la coopération est organisée, sur les connaissances qui sont prises en compte, et sur la question de savoir si les efforts de développement sont véritablement ancrés dans les réalités et les priorités locales.

Dans ce contexte, la Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST) gagne en importance en tant qu'alternative et complément à la coopération au développement traditionnelle. La coopération Sud-Sud désigne la collaboration entre les pays du Sud Global fondée sur la solidarité, l'intérêt mutuel et l'échange de connaissances, d'expériences, de technologies et de ressources. La coopération triangulaire s'appuie sur ces partenariats en associant des organisations multilatérales ou des partenaires de développement traditionnels pour soutenir les initiatives menées par les pays du Sud Global. Ensemble, la CSST peut aider les pays et les communautés à partager des solutions pratiques issues d'expériences et de défis comparables, rendant ainsi la coopération plus ancrée localement, mieux adaptée au contexte et politiquement légitime.

Pourtant, ce potentiel ne se concrétise pas automatiquement. La CSST peut également reproduire l'exclusion, l'opacité et une prise de décision centrée sur l'État lorsque les acteurs les plus proches des communautés sont écartés de la conception, du financement, de la gouvernance et du suivi des programmes.



C'est là que la société civile joue un rôle essentiel

Les organisations de la société civile (OSC), les plateformes nationales et les coalitions régionales apportent des capacités que les gouvernements et les institutions multilatérales ne peuvent pas facilement reproduire par eux-mêmes. Elles génèrent des données probantes au niveau communautaire, relient les réalités locales aux espaces politiques, facilitent l'apprentissage entre pairs au-delà des frontières et contribuent à garantir que la coopération reste responsable devant les personnes qu'elle est censée servir. Leur participation n'est pas seulement une question d'inclusion, mais aussi d'efficacité, de légitimité et de durabilité.

S'appuyant sur les données probantes et les expériences issues de l'ensemble du réseau Forus, **ce rapport examine quatre questions** : qu'est-ce qui rend la CSST efficace, quelle est la contribution de la société civile, où l'exclusion persiste-t-elle, et quels changements sont nécessaires en matière de politique, de financement et de gouvernance pour rendre la CSST plus inclusive, redevable et ancrée localement.



Principales conclusions



La Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST) fonctionne mieux lorsqu'elle est adaptée, et non copiée

Les exemples les plus probants de Coopération Sud-Sud et Triangulaire sont ceux où les connaissances circulent entre les contextes mais sont remodelées pour s'adapter aux institutions, aux communautés, aux réalités politiques et aux contraintes de ressources locales. La société civile renforce ce processus car elle détient les connaissances pratiques nécessaires pour comprendre ce qui fonctionnera, pour qui et dans quelles conditions.



La société civile améliore la qualité et la portée de la coopération.

Elle aide les acteurs de la coopération à comprendre les besoins des communautés, ce qui a déjà été tenté, ce qui doit être adapté et où apparaissent les risques de mise en œuvre. Au Sénégal, un travail inclusif sur les données mené par la société civile a renforcé le suivi national des ODD et influencé les pratiques des ministères en matière de données. Dans le Pacifique, la PIANGO (Association des Organisations non gouvernementales des îles du Pacifique) et ses unités nationales de liaison montrent comment les réseaux régionaux de la société civile peuvent diffuser des connaissances pratiques dans de nombreux pays, notamment en matière de redevabilité des finances publiques, de transparence budgétaire et d'engagement citoyen.



L'inclusion formelle de la société civile dans la gouvernance de la CSST reste l'exception plutôt que la norme.

Dans l'ensemble des cas examinés, la société civile est souvent active dans la pratique mais absente des systèmes formels de gouvernance, de financement et de reporting. Dans certains contextes, la société civile apporte ses connaissances et contribue à la redevabilité après que les décisions clés ont déjà été prises. Dans d'autres, elle est consultée de manière informelle mais n'est pas impliquée de manière structurelle. Le problème ne réside donc pas dans un manque de capacités de la société civile. Il s'agit d'une lacune structurelle : les systèmes de coopération sont encore principalement conçus autour des gouvernements, des agences et des institutions financières, même lorsque la mise en œuvre efficace dépend d'une appropriation sociale plus large. En Corée du Sud, l'engagement structuré du KCOC (Conseil Coréen pour la Coopération au Développement à l'étranger) auprès du gouvernement montre que la société civile peut passer de la mise en œuvre de projets à l'élaboration de la politique de coopération.



L'apprentissage par les pairs mené par la société civile est déjà une forme de coopération Sud-Sud, mais il reste largement invisible et sous-financé.

Les membres de Forus échangent déjà des approches sur le suivi des ODD, la localisation, la redevabilité en matière de finances publiques, la résilience face aux catastrophes, l'adaptation au changement climatique, l'espace civique et la participation communautaire. Ces échanges sont souvent plus rapides et moins coûteux que l'assistance technique conventionnelle, car ils reposent sur la confiance entre pairs, des contraintes comparables et une adaptation pratique. Pourtant, ils sont rarement pris en compte dans les données officielles sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST), rarement financés en tant qu'infrastructures de coopération et rarement reliés aux stratégies nationales ou régionales de la CSST.



Cette exclusion a un coût réel. La gouvernance de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire doit devenir plus transparente, participative et redevable.

Lorsque la société civile est absente de la conception et du suivi, la coopération peut devenir moins redevable, moins réactive et moins durable. Le programme ProSAVANA — un programme de coopération triangulaire lancé en 2009 impliquant le Mozambique, le Brésil et le Japon pour soutenir le développement agricole dans le corridor de Nacala au Mozambique — reste l'exemple le plus clair et de mise en garde de coopération triangulaire conçue sans une participation suffisante des communautés concernées et des acteurs de la société civile chargés de la redevabilité. Les organisations et mouvements de la société civile au Mozambique, au Brésil et au Japon ont exprimé des préoccupations persistantes à partir de 2011 concernant les droits fonciers, la transparence, la consultation des communautés et la tentative de transposer un modèle agro-industriel dans le contexte de l'agriculture paysanne. En mai 2013, des organisations de la société civile mozambicaine ont adressé une lettre ouverte aux présidents du Brésil, du Japon et du Mozambique, appelant à l'arrêt du programme. Le programme a finalement été suspendu après des années de pression transfrontalière soutenue de la part de la société civile. La leçon à en tirer est claire : la redevabilité envers les communautés doit être intégrée dès le début des programmes de coopération triangulaire, et non ajoutée après l'échec de la mise en œuvre. Des cas issus de contextes fragiles ou soumis à des contraintes politiques montrent également que lorsque l'espace civique se rétrécit, la coopération entre États peut se poursuivre tandis que le contrôle communautaire s'affaiblit précisément au moment où il est le plus nécessaire.



Le cadre de développement pour le post-2030 doit s'inspirer de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire, mais sans en donner une image idéalisée.

La coopération Sud-Sud apporte des principes importants pour l'avenir : horizontalité, solidarité, apprentissage mutuel, leadership local et partenariat dépassant les hiérarchies bailleurs de fond-bénéficiaire. Mais la Coopération Sud-Sud et Triangulaire est également façonnée par des intérêts géopolitiques, les rapports de force régionaux, la concurrence stratégique et l'accès inégal aux ressources. Un cadre pour le post-2030 devrait donc intégrer le meilleur de la CSST tout en corrigeant ses faiblesses : une transparence accrue, une participation significative, des garanties fondées sur les droits, un financement pour l'apprentissage par les pairs mené localement et la reconnaissance de la société civile en tant qu'acteur de la coopération.

Aperçu des recommandations

Les recommandations de ce rapport s'adressent aux acteurs les mieux placés pour influencer la manière dont la Coopération Sud-Sud et Triangulaire est conçue, financée, suivies, déclarée et reconnue. La demande centrale n'est pas simplement que la société civile soit "incluse", mais que les systèmes de coopération reconnaissent que la participation de la société civile améliore la qualité, la légitimité, la redevabilité et la durabilité de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire.

Les gouvernements nationaux et les institutions chefs de file de la CSST devraient institutionnaliser la participation de la société civile à la gouvernance, à la conception, au suivi et au reporting de la CSST.

Cela inclut les ministères des Affaires étrangères, de la Planification et des Finances ; les agences nationales de coopération ; les organismes de coordination des ODD ; et les points focaux de la CSST. La société civile devrait être impliquée avant que les priorités, les partenaires et les modèles de programme ne soient finalisés, et non pas simplement consultée une fois les décisions déjà prises. Cela aiderait les gouvernements à mieux cibler leurs actions, à identifier plus tôt les risques liés à la mise en œuvre, à atteindre les communautés que les systèmes officiels pourraient négliger, et à renforcer la légitimité publique.

Le Bureau des Nations unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC), le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et l'ensemble du système des Nations unies pour le Développement devraient reconnaître l'apprentissage par les pairs mené par la société civile, les données générées par les citoyens et le suivi communautaire comme faisant partie intégrante de l'écosystème de la CSST.

Les initiatives de Coopération Sud-Sud et Triangulaire soutenues par les Nations unies devraient inclure la société civile dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes. Les pays devraient également être encouragés à rendre compte des contributions de la société civile à la CSST dans le cadre des Examens Nationaux Volontaires (ENV), des Examens Locaux Volontaires (ELV), des rapports nationaux sur les ODD et des plateformes de connaissances des Nations unies.



Les prestataires et les facilitateurs de la coopération triangulaire devraient faire de la participation de la société civile une exigence de conception financée.

Les agences bilatérales, les membres du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, les nouveaux prestataires, les acteurs de l'UE/Team Europe, les agences des Nations unies et les autres facilitateurs de la coopération triangulaire devraient prévoir dès le départ un budget pour la participation de la société civile, la traduction, la consultation communautaire, les échanges entre pairs, la documentation et la redevabilité, dès le début. Cela contribuerait à empêcher que la coopération triangulaire ne reproduise les dynamiques d'aide descendantes sous une autre appellation.

Les organisations intergouvernementales régionales devraient créer des organismes régionaux de CSST, d'ODD et des mécanismes d'apprentissage par les pairs pour une participation structurée de la société civile.

Les organismes régionaux qui coordonnent la coopération, la mise en œuvre des ODD ou l'apprentissage des politiques devraient associer les plateformes nationales et régionales de la société civile à l'établissement des priorités, à la production de données probantes, au suivi et à la redevabilité au niveau régional. La participation de la société civile peut contribuer à garantir que la coopération régionale reflète les réalités des communautés, et pas seulement les priorités intergouvernementales.





Des normes de transparence, de sauvegarde et de participation devraient s'appliquer à la coopération technique et aux investissements des Banques Publiques de Développement et des institutions de financement du développement liées à la CSST.

Les Banques Publiques de Développement ont également un rôle important à jouer dans la promotion d'environnements favorables à la société civile, notamment par le biais de la transparence, de l'accès à l'information, de mécanismes de redevabilité, de garanties environnementales et sociales solides, et d'une participation significative des communautés concernées aux projets et aux processus politiques liés à la coopération technique, aux infrastructures, au financement climatique et aux biens publics régionaux. Le cas échéant, elles devraient également appeler les gouvernements à lever les restrictions pesant sur l'espace civique et la participation publique.

Les processus politiques mondiaux de coopération au développement devraient intégrer la participation de la société civile, l'espace civique, la transparence et la redevabilité dans le futur Agenda de coopération.

Cela inclut l'examen des ODD, les Nations unies, le suivi du financement du développement (FdD), les discussions sur l'efficacité du développement, le suivi de l'UNOSSC/BAPA+, les discussions de l'OCDE-CAD sur la coopération Triangulaire et les futurs débats sur la coopération au développement. L'avenir de la coopération ne doit pas seulement être plus horizontal entre les États ; il doit également rendre des comptes aux personnes et aux communautés.



Les membres de Forus et les réseaux de la société civile devraient documenter, nommer et défendre la CSST menée par la société civile.

Les plateformes nationales et régionales devraient recenser les points d'entrée de la CSST, collecter des preuves d'apprentissage par les pairs et utiliser les espaces de plaidoyer nationaux, régionaux et mondiaux pour promouvoir la participation de la société civile à la gouvernance et au financement de la CSST.

La Coopération Sud-Sud et Triangulaire ne tiendra pleinement ses promesses que si elle n'est pas laissée aux seuls gouvernements et institutions. La société civile relie déjà les communautés, les pays et les régions de manière à rendre la coopération plus efficace. La tâche consiste désormais à reconnaître, à doter de ressources et à institutionnaliser ce rôle. Si l'on veut sauver les ODD dans leurs dernières années, la coopération doit changer, et ce changement commence par la reconnaissance de la société civile en tant qu'acteur central, et non comme un élément secondaire.



Pourquoi la Coopération Sud-Sud et Triangulaire, Pourquoi la société civile, Pourquoi maintenant

Un moment critique pour la coopération au développement

L'Agenda 2030 entre dans sa dernière ligne droite dans un contexte de profonde incertitude.

Les progrès vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable restent inégaux et insuffisants. Selon le rapport d'étape 2025 des Nations unies, 35 % des cibles des ODD progressent bien ou sont en bonne voie, 47 % ne bénéficient pas d'efforts suffisants, et 18 % n'ont pas avancé ou ont reculé. Aujourd'hui, de nombreux pays doivent faire face à des pressions qui se chevauchent : surendettement, chocs climatiques, insécurité alimentaire et énergétique, conflits, déplacements de population, rétrécissement de l'espace civique, inégalités croissantes et affaiblissement de la confiance dans les institutions publiques. Le déficit de financement mondial est considérable, mais l'argent seul ne résoudra pas la crise de la mise en œuvre si les modèles de coopération restent déconnectés des personnes, des institutions et des réalités locales qui façonnent les résultats.

La coopération au développement a longtemps été présentée comme un moyen de mettre en relation les ressources, l'expertise et l'engagement politique. Pourtant, une trop grande partie de cette coopération repose encore sur des modèles verticaux : ce sont des experts externes qui définissent les solutions ; les cycles de financement sont courts ; la redevabilité remonte vers les bailleurs de fonds ou les gouvernements centraux ; et les communautés sont considérées comme des bénéficiaires plutôt que comme des co-concepteurs.

Ces modèles peuvent produire des résultats, mais ils ne parviennent souvent pas à instaurer un sentiment d'appropriation, une légitimité et des capacités durables. Les CSST ont retrouvé toute leur pertinence car elles répondent à certaines de ces faiblesses. Elles mettent l'accent sur la solidarité, l'apprentissage entre pairs, les avantages mutuels et les échanges entre pays et acteurs confrontés à des défis de développement communs ou comparables. Elles reconnaissent que l'expertise ne se trouve pas uniquement dans le Nord Global ou au sein des grandes institutions internationales. Les connaissances proviennent également des communautés, des gouvernements locaux, des mouvements sociaux, des institutions publiques, des plateformes nationales de la société civile et des praticiens qui ont surmonté des contraintes similaires.

Cependant, la CSST ne doit pas être idéalisée. Elle ne garantit pas automatiquement l'égalité, la redevabilité ou l'inclusion. De nombreuses initiatives de CSST restent fortement centrées sur l'État. Certaines sont façonnées par la concurrence géopolitique, des intérêts commerciaux ou des influences stratégiques. D'autres manquent de transparence, de suivi indépendant et de participation des communautés concernées. Si la CSST doit contribuer à accélérer le développement durable, sa gouvernance doit être améliorée. L'inclusion de la société civile est au cœur de cette amélioration.

Objectif du rapport et public cible

Ce rapport s'adresse aux gouvernements, aux acteurs des Nations unies, aux organisations régionales, aux bailleurs de fonds du développement, aux Banques Publiques de Développement, aux réseaux de la société civile et aux membres de Forus qui cherchent à rendre la Coopération Sud-Sud et Triangulaire plus inclusive, redevable et efficace. Il s'adresse également aux chercheurs, aux journalistes et aux défenseurs de la société civile désireux de comprendre comment la coopération fonctionne dans la pratique et qui en détermine les contours.



S'appuyant sur les expériences de l'ensemble du réseau Forus, le rapport examine ce qui permet une Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST) efficace et ancrée localement, où persistent les obstacles à la participation de la société civile, et quels changements sont nécessaires en matière de politiques, de financement et de gouvernance.

Le rapport part d'un postulat simple : la coopération fonctionne mieux lorsque les personnes et les organisations les plus proches des communautés participent à son élaboration. Son objectif n'est donc pas de célébrer la CSST sans esprit critique, ni simplement de soutenir que la société civile devrait être "incluse" dans les espaces existants. Il avance au contraire une thèse plus large : la CSST est plus légitime, plus ancrée, plus adaptable et plus durable lorsque la société civile est reconnue comme faisant partie intégrante de l'architecture de la coopération elle-même.

Les organisations de la société civile apportent des connaissances, de la confiance, de la redevabilité et une présence à long terme que les gouvernements, les Banques de Développement et les acteurs multilatéraux ne peuvent pas facilement reproduire par eux-mêmes. Elles contribuent à traduire les politiques en réalités locales, à relier les communautés par-delà les frontières, à identifier les risques à un stade précoce et à maintenir l'engagement au-delà de la durée des projets. Leur rôle ne se limite pas à la participation, mais vise également à améliorer la qualité, l'efficacité et la redevabilité de la coopération.

Les ODD constituent un Agenda universel, et les questions soulevées dans ce rapport vont au-delà des débats techniques sur la coopération au développement. Elles portent sur qui façonne les décisions, quelles connaissances comptent, et si la coopération rend des comptes aux personnes et aux communautés qu'elle est censée servir.

Bien que sa publication soit programmée pour contribuer au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) des Nations unies de 2026 et aux discussions mondiales connexes, ce rapport se veut une contribution à plus long terme aux débats sur l'avenir de la coopération internationale.

Ce rapport aide les décideurs à prendre conscience du rôle important de la société civile dans la Coopération Sud-Sud et Triangulaire. Il rend la coopération plus légitime, plus ancrée, plus adaptable et plus susceptible de produire des résultats pour les populations et les communautés. Les arguments présentés ici s'adressent aux gouvernements nationaux élaborant des stratégies de coopération, aux organisations régionales mettant en place des réseaux d'apprentissage par les pairs, aux Banques Publiques de Développement appliquant des normes de sauvegarde et de participation, aux bailleurs de fonds pour le climat et les ODD, ainsi qu'aux journalistes, chercheurs et défenseurs de la société civile souhaitant comprendre comment la coopération fonctionne réellement. Les ODD constituent un programme universel. L'argumentaire en faveur de la société civile dans la Coopération Sud-Sud et Triangulaire met l'accent sur la redevabilité, l'efficacité et la question de savoir qui a le pouvoir d'influencer les décisions qui ont un impact sur les communautés

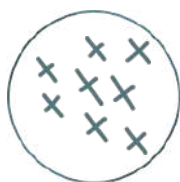
Le rapport remplit donc quatre fonctions:



Il clarifie ce qui rend la Coopération Sud-Sud et Triangulaire efficace, notamment la confiance, les relations entre pairs, la pertinence contextuelle, la flexibilité, l'apprentissage partagé et la conception de la gouvernance.



Il documente la manière dont la société civile contribue à l'ensemble de l'écosystème de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire : en tant que connecteur, producteur de connaissances, facilitateur, co-concepteur, metteur en œuvre, observateur, défenseur et acteur de la redevabilité.



Il analyse les domaines dans lesquels la société civile est encore absente de la gouvernance, du financement, de la conception et des rapports de la CSST, et explique pourquoi cela affaiblit les résultats de la coopération.



Il propose un plan d'action à l'intention des États membres, des agences des Nations unies, des bailleurs de fonds du développement, des organisations régionales, des négociateurs de l'Agenda post-2030 et des membres de Forus.

S'appuyer sur l'expérience de Forus

Forus est un réseau mondial composé de 74 plateformes nationales d'organisations de la société civile et de 8 coalitions régionales, représentant des milliers d'organisations de la société civile à travers le monde. Ses membres opèrent à la croisée des réalités locales, des processus politiques nationaux, de la coordination régionale et du plaidoyer mondial. Cela confère à Forus une perspective unique sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire.

Les membres de Forus ne sont pas seulement des observateurs de la coopération au développement. Ils sont des praticiens de l'apprentissage par les pairs, de la redevabilité, du plaidoyer et du développement mené localement. Ils travaillent avec les communautés, les gouvernements locaux, les institutions nationales, les équipes de pays des Nations unies, les organismes régionaux et les partenaires de développement. Ils contribuent aux Examens Nationaux Volontaires, au suivi des ODD, aux stratégies de localisation, à la défense de l'espace civique, à la redevabilité des finances publiques, à l'action climatique et à la gouvernance inclusive.

Ce rapport est le dernier d'une série de travaux menés par Forus sur la mise en œuvre des ODD, la redevabilité de la société civile et le rôle des plateformes nationales et régionales dans la promotion de l'Agenda 2030. Il s'appuie directement sur plusieurs publications précédentes de Forus. Le rapport 2025 de Forus sur la localisation — "Libérer le potentiel de la localisation et des partenariats multipartites pour sauver les ODD2 " — a montré comment la société civile soutient la mise en œuvre des ODD au niveau local, en s'appuyant sur plus de 15 études de cas dans cinq régions. Le rapport des ENV 2025 "Les ENV à la croisée des chemins : du symbolisme au changement systémique3" et l'évaluation "Décennie de la redevabilité ", tous deux publiés avant le FPHN 2025, représentent huit années de suivi par la société civile de Forus du processus d'Examen National Volontaire dans 191 pays. Le rapport Forus 2024 intitulé "Rebuilding Trust for Inclusive Governance: Unlocking SDG 16 for Peaceful Societies" a documenté la manière dont la société civile soutient des institutions responsables.

La série en plusieurs volumes "Progressing National SDGs Implementation" (Progresser dans la mise en œuvre des ODD Nationaux), préparée avec Forus et ses partenaires de la coalition de 2016 à aujourd'hui, a fourni des évaluations indépendantes de la société civile sur les rapports des ENV lors des FPHN successifs. Les éditions clés de cette série, notamment les évaluations des FPHN de 2019, 2022 et 2023, fournissent la base factuelle longitudinale de la société civile sur laquelle repose l'analyse de la gouvernance de la CSST présentée dans ce rapport.

Ensemble, ces publications montrent une conclusion constante : la société civile renforce la mise en œuvre des ODD lorsqu'elle est incluse, et l'écart se creuse lorsqu'elle est exclue. Ce rapport de la CSST pose la question suivante : comment l'architecture de la coopération elle-même peut-elle être repensée pour faire de l'inclusion de la société civile la norme, et non l'exception ? Un enseignement clé tiré des travaux antérieurs de Forus est que les pratiques locales prometteuses restent souvent isolées, même lorsqu'elles pourraient être utiles à des pairs d'autres pays ou régions. La question posée par ce rapport est donc la suivante : comment les expériences locales se diffusent-elles ? Comment deviennent-elles des sources d'apprentissage entre pairs ? Comment les systèmes de coopération peuvent-ils soutenir leur adaptation plutôt que de les laisser fragmentées ?

La CSST constitue une réponse à cette question. Mais pour que la CSST fonctionne bien, les acteurs de la société civile qui détiennent les connaissances communautaires et facilitent les échanges entre pairs doivent être visibles au sein du système.

Portée et méthodologie

Le présent rapport s'appuie sur des études de cas provenant de l'ensemble des membres de Forus, complétées par une analyse documentaire de documents sélectionnés de l'ONU, de l'OCDE, de la CNUCED, de Forus et de ses partenaires. Il examine un vaste écosystème de la CSST, comprenant :

- la coopération entre États et les stratégies nationales en matière de CSST ;
- les mécanismes de coopération régionaux et sous-régionaux ;
- la coopération technique sous l'égide des Nations unies ;
- la coopération triangulaire impliquant un partenaire tiers, tel qu'un bailleur de fonds, une agence des Nations unies ou une Banque de Développement ;
- des programmes soutenus par des Banques Publiques de Développement ;
- l'apprentissage par les pairs et la mise en réseau régionale menés par la société civile ;
- l'engagement de la société civile des pays prestataires et facilitateurs dans les politiques de coopération au développement.

Les données probantes des études de cas sont qualitatives. Elles servent à identifier des tendances, des contributions et des enseignements politiques plutôt qu'à établir des liens de causalité stricts. Certaines études montrent comment la société civile a amélioré la qualité de la coopération. D'autres montrent comment l'apprentissage par les pairs a permis de transférer des connaissances au-delà des frontières. D'autres encore montrent le coût de l'exclusion. D'autres enfin montrent comment les pays prestataires ou facilitateurs pourraient institutionnaliser la participation de la société civile.

Comment lire le rapport - plan des chapitres

- Le chapitre 2 définit la Coopération Sud-Sud et Triangulaire, explique ses racines politiques et sa pertinence contemporaine, et expose pourquoi la société civile est importante.
- Le chapitre 3 analyse ce qui rend la Coopération Sud-Sud et Triangulaire efficace et comment la société civile renforce ces conditions.
- Le chapitre 4 examine les blocages de l'architecture actuelle de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire, notamment la gouvernance centrée sur l'État, la transparence limitée, les déficits de financement et les risques liés à l'économie politique.
- Le chapitre 5 tire des conclusions pour les dernières années de l'Agenda 2030 et pour les débats post-2030.
- Le chapitre 6 formule des recommandations et propose des messages de plaidoyer prêts à l'emploi.
- La conclusion résume l'argument central.
- L'annexe présente une matrice concise des données probantes.



Les membres de Forus ne se contentent pas d'observer la coopération au développement. Ils mettent en pratique l'apprentissage entre pairs, la responsabilisation, le plaidoyer et le développement piloté par les acteurs locaux.



Qu'est-ce que la Coopération Sud-Sud et Triangulaire – et pourquoi la société civile est-elle importante ?

De Bandung à nos jours : racines historiques et politiques

La coopération Sud-Sud n'est pas apparue comme une modalité technique de financement. Elle a émergé en tant que projet politique. Ses racines se trouvent dans les efforts déployés par les États nouvellement indépendants pour affirmer leur souveraineté, remettre en cause les paradigmes de développement imposés de l'extérieur et construire une coopération fondée sur des histoires communes, des défis structurels et des aspirations à l'autodétermination.

De la Conférence de Bandung de 1955, en passant par le Mouvement des Pays Non Alignés créé en 1961, le Groupe des 77 en 1964, le Plan d'Action de Buenos Aires en 1978, le Document Final de Nairobi en 2009 et le BAPA+4 en 2019, la coopération Sud-Sud a porté une promesse politique importante : les connaissances en matière de développement ne doivent pas circuler dans un seul sens. Les pays du Sud Global ne sont pas de simples bénéficiaires d'expertise. Ils sont des producteurs de connaissances, d'innovations politiques, de solidarité et de solutions.

Cette histoire est importante car les questions centrales restent politiques : quelles connaissances comptent, qui définit le développement, qui détient le pouvoir dans les relations de coopération, et qui rend des comptes à qui. La coopération Sud-Sud n'est donc pas simplement "de l'aide sous un autre nom". C'est une revendication de pouvoir, de légitimité et de la possibilité de formes plus horizontales de coopération internationale.

Dans le même temps, le paysage actuel de la coopération Sud-Sud et Triangulaire est plus complexe que ne le suggèrent ses principes fondateurs. Il est façonné par la montée en puissance des BRICS, l'expansion de l'initiative chinoise des "Nouvelles Routes de la Soie", le programme de partenariat pour le développement de l'Inde, les cadres de coopération du Brésil, le rôle croissant de la Turquie, les blocs régionaux, les Banques Publiques de Développement et la concurrence stratégique impliquant les États-Unis, l'Union Européenne, la Russie et d'autres acteurs. L'engagement de la société civile doit s'ancrer dans cette réalité. La Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST) doit être défendue pour son potentiel, mais examinée de près pour ses risques.



Définitions et distinctions : coopération Sud-Sud, coopération triangulaire et en quoi elles diffèrent de l'aide traditionnelle

La coopération Sud-Sud désigne un large éventail de relations et de pratiques entre États en développement, telles que l'échange de politiques, la coopération technique, l'apprentissage entre pairs, le renforcement des capacités, la résolution collaborative de problèmes, la coordination politique et d'autres aspects de la solidarité. Elle peut inclure la coopération bilatérale, la coopération régionale, l'assistance technique, le dialogue politique, la formation, l'apprentissage entre pairs, la recherche conjointe, la coopération financière, l'aide humanitaire et la coordination politique. Ce qui distingue la coopération Sud-Sud, ce n'est pas une forme spécifique d'arrangement institutionnel, mais certains principes de collaboration. Ceux-ci incluent la réciprocité, l'égalité entre les partenaires ("horizontalité"), la pertinence contextuelle, l'importance accordée à l'appropriation et une propension à l'échange entre des acteurs ayant des expériences de développement similaires.

La Coopération Sud-Sud et Triangulaire implique au moins trois partenaires. En général, deux ou plusieurs partenaires du Sud Global dirigent le contenu de la coopération, tandis qu'un troisième partenaire – souvent un bailleur de fonds traditionnel, une agence des Nations unies, une Banque de Développement, une économie émergente ou une organisation internationale – fournit le financement, le pouvoir de convocation, le soutien technique ou une infrastructure de partenariat plus large. Ce modèle vise à atteindre un équilibre entre la pertinence et la nature entre pairs de la coopération Sud-Sud, tout en apportant de nouvelles ressources à ce processus. Idéalement, c'est le troisième acteur qui facilite ce processus sans le diriger.

La Coopération Sud-Sud et Triangulaire diffère de l'aide Nord-Sud traditionnelle à plusieurs égards. Elle met davantage l'accent sur la réciprocité, le partage d'expériences, l'intérêt mutuel, l'absence de conditionnalité, le respect de l'appropriation nationale et les échanges entre pairs. Elle recherche souvent des solutions pratiques adaptées à des contextes confrontés à des contraintes comparables. Elle peut également avoir un plus grand retentissement politique, car les partenaires de coopération peuvent partager des histoires de colonialisme, d'inégalités structurelles ou de défis de développement. Si la coopération Nord-Sud ne peut être considérée simplement comme meilleure ou pire, l'argument en faveur de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire n'est pas que la première doive remplacer la seconde, mais qu'elle la complète par de nouvelles approches.

Il ne faut toutefois pas exagérer cette distinction. La CSST peut également reproduire des dynamiques verticales si un partenaire domine, si des communautés sont exclues, si le financement est opaque ou si les intérêts politiques et commerciaux l'emportent sur les droits, l'inclusion et la redevabilité. La question n'est donc pas de savoir si la CSST est automatiquement meilleure que la coopération traditionnelle. La question est de savoir ce qui la fait bien fonctionner.

Ampleur et importance actuelle

La croissance de la coopération Sud-Sud a été significative. En 2024, **le commerce Sud-Sud s'élevait à 6,2 milliards de dollars (Manuel de statistiques de la CNUCED 2025)**. Au fil du temps, la part du commerce Sud-Sud dans le commerce total de marchandises est passée de 11 % en 2000 à 26 % en 2024. La coopération triangulaire s'est également développée. Les rapports de l'OCDE et de la Banque Islamique de Développement (BID) montrent que, parmi les 33 membres de l'OCDE-CAD, 18 ont déclaré avoir mené des activités de coopération triangulaire au moins une fois entre 2016 et 2023, pour un total de plus de 3 000 activités. Un exemple notable est le projet de 2025 de la Chine visant à soutenir la résilience climatique des États partenaires en Afrique et en Asie, avec un financement de 24,5 milliards destiné à soutenir les infrastructures vertes et la préparation aux catastrophes¹⁸. Ce type de coopération n'est plus marginal ; il devient partie intégrante de la coopération au développement à l'échelle mondiale. L'OCDE note également que les rapports restent partiels et que de nombreuses contributions ne sont pas monétisées ou pleinement reflétées dans les données officielles (OCDE et BID, 2025).

Au-delà du commerce et des programmes déclarés, la CSST comprend l'échange de connaissances, l'apprentissage régional, la coopération en matière de politiques, le renforcement des capacités et les échanges ancrés localement que les statistiques officielles ne parviennent souvent pas à saisir. Cela est particulièrement vrai pour la société civile. Une plateforme nationale d'ONG partageant des méthodes de suivi des ODD avec une plateforme homologue dans un autre pays peut ne figurer dans aucune base de données nationale sur la CSST. Un réseau régional de la société civile facilitant l'apprentissage en matière de redevabilité des finances publiques peut ne pas être comptabilisé comme une infrastructure de coopération. Pourtant, ces échanges peuvent influencer directement les pratiques de développement.

Cela est important car ce qui n'est pas pris en compte n'est souvent pas financé. Si l'apprentissage entre pairs facilité par la société civile est invisible dans les systèmes de la CSST, il reste tributaire d'un financement de projets précaire, du travail bénévole ou de relations de réseau ponctuelles. Le reconnaître n'est pas un simple geste symbolique ; c'est une condition préalable pour doter de ressources et développer à plus grande échelle ce qui fonctionne déjà.



La contribution distinctive de la société civile

Partout dans le monde, les organisations et les plateformes de la société civile apportent à la CSST ce que les gouvernements, les Banques de Développement et les institutions multilatérales ne peuvent pas facilement fournir par eux-mêmes.

Les sections suivantes mettent en évidence six façons dont la société civile contribue à la CSST :



La société civile en tant que productrice de connaissances

La société civile produit des connaissances ancrées dans l'expérience vécue. Les gouvernements et les institutions internationales travaillent souvent avec des données agrégées, des plans nationaux et des évaluations techniques. La société civile apporte des données probantes au niveau communautaire qui révèlent qui est laissé pour compte, quels groupes ne sont pas atteints et quels obstacles entravent la mise en œuvre. Au Sénégal, le plaidoyer en faveur de données inclusives mené par le CONGAD (**Conseil des ONG d'Appui au Développement**), la plateforme nationale de la société civile sénégalaise, a permis d'identifier les lacunes affectant les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les agriculteurs locaux, contribuant ainsi à un suivi plus rigoureux des ODD et à des engagements gouvernementaux plus fermes dans le cadre de la Charte des données inclusives.

Le CCOAIB - Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base a contribué à la préparation de l'ENV 2023 du Rwanda, qui a été parmi les seulement 38 % des présentateurs d'ENV cette année-là qui avaient inclut un processus de la société civile véritablement multipartite — réunissant le gouvernement, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement.

Le Rwanda occupe également une double position en tant que bénéficiaire et prestataire émergent de CSST au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est, ce qui signifie que les données de terrain, au niveau communautaire, sont stratégiquement pertinentes dans les deux sens du flux de coopération : elles éclairent à la fois ce que le Rwanda reçoit et ce qu'il partage. Le gouvernement de Tanzanie gère un vaste portefeuille d'aides bilatérales, bénéficiant notamment de la coopération de la Chine et de l'Inde, mais de la TANGO (Association tanzanienne des organisations non gouvernementales, la TANGO est l'une des plus grandes et des plus anciennes plateformes nationales de coordination des ONG en Tanzanie, créée en 1988 par 22 organisations fondatrices. En tant que membre de Forus, la TANGO œuvre au renforcement de la coordination de la société civile, du plaidoyer et du développement centré sur les personnes en Tanzanie, en promouvant les valeurs de justice, de droits humains, d'égalité des genres, de bonne gouvernance et de développement durable) et les connaissances issues du suivi au niveau communautaire — sur ce que les programmes de CSST ont ou n'ont pas atteint — ne sont reliées à aucun mécanisme officiel d'évaluation des programmes de CSST. Dans les deux cas, les données issues de la société civile complètent et corrigent les données officielles du gouvernement, et la base d'informations qui en résulte serait plus pertinente tant pour la conception des programmes de la CSST que pour la redevabilité nationale si elle était officiellement reconnue et utilisée.

Étude de cas

Senegal — CONGAD | Des données inclusives comme fondement d'une meilleure coopération

Le plaidoyer du CONGAD en faveur des données sur les ODD — organisation d'ateliers multipartites réunissant plus de 200 membres de la communauté et 40 organisations de la société civile — a conduit le gouvernement du Sénégal à s'engager en faveur de la Charte des données inclusives en 2021, désignant explicitement le CONGAD comme responsable du suivi citoyen des ODD. Deux ministères sénégalais ont révisé leurs pratiques en matière de données en conséquence. Cette approche a été documentée par le Partenariat mondial pour les données sur le développement durable comme référence d'apprentissage entre pairs Sud-Sud pour d'autres pays. La société civile a renforcé l'efficacité de la CSST sans être officiellement intégrée à sa gouvernance.

2

La société civile transcende les échelles

La société civile relie les échelles. Les plateformes nationales peuvent traduire l'expérience locale en messages politiques nationaux et relier ces messages aux débats régionaux ou mondiaux. Elles font le lien entre les communautés, les gouvernements locaux, les ministères, les parlements, les acteurs des Nations unies et les espaces de plaidoyer internationaux.

3

La société civile en tant que connecteur d'apprentissage entre pairs

Les OSC facilitent les échanges horizontaux entre les communautés, les organisations et les plateformes d'une manière que les mécanismes formels entre États ne peuvent reproduire. Les membres de Forus échangent souvent des méthodes pratiques par-delà les frontières : approches de suivi des ODD, stratégies d'engagement dans les ENV, budgétisation participative, redevabilité en matière de finances publiques, résilience face aux catastrophes, protection de l'espace civique et modèles de localisation. Ces échanges sont souvent plus efficaces qu'une assistance technique unidirectionnelle, car ils reposent sur des réalités comparables et sur la confiance entre pairs.

Les deux cas suivants illustrent ce principe dans la pratique.

Étude de cas

Pacific — PIANGO - Pacific Islands Association of Non-Governmental Organisations | Vaka Pasifika | Infrastructure régionale de la société civile en tant que CSST

PIANGO (la Pacific Islands Association of Non-Governmental Organisations) est le réseau régional de la société civile pour le Pacifique, qui opère par l'intermédiaire d'Unités de Liaison Nationales dans les pays de la région. Grâce à l'initiative Vaka Pasifika, financée par l'UE et mise en œuvre par le PNUD — s'appuyant sur un précédent programme de gestion des finances publiques financé par l'UE et mis en œuvre avec la PASAI et la PIANGO —, la PIANGO a soutenu la redevabilité en matière de finances publiques et l'engagement citoyen dans les pays insulaires du Pacifique

Le PNUD indique que cette collaboration a contribué à l'élaboration de guides budgétaires à l'intention des citoyens, à des consultations budgétaires dans huit pays du Pacifique et au lancement d'un portail budgétaire en ligne conçu pour rendre les informations sur les finances publiques plus accessibles aux citoyens, à la société civile, aux gouvernements et aux autres parties prenantes

Il s'agit là d'un excellent exemple de CSST, car il montre ce qui se passe lorsque l'infrastructure régionale de la société civile dispose de ressources adéquates : les connaissances ne se transmettent pas par le biais d'une formation ponctuelle. Elles circulent à travers un réseau capable d'adapter les outils de finances publiques aux différents contextes insulaires, de soutenir l'apprentissage entre pairs entre les plateformes nationales et de relier les acteurs locaux de la société civile aux programmes régionaux de redevabilité. Rien de tout cela n'apparaît dans les données de l'UNOSSC. Aucun de ces projets ne bénéficie d'un financement de CSST dédié.

Étude de cas

Taiwan AID - Taiwan Alliance in International Development | Échanges structurés entre pairs et demande non satisfaite en matière d'apprentissage de la société civile

Taiwan AID est la plateforme nationale taïwanaise pour les ONG de développement international — la première et unique plateforme de ce type à Taïwan, coordonnant environ 30 organisations membres. Grâce à son programme de bourses pour les ONG, Taiwan AID met en relation des professionnels d'ONG d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est, d'Asie du Nord-Est et du Pacifique avec des organisations de la société civile taïwanaises pour un échange structuré entre pairs.

La demande pour ce type d'apprentissage Sud-Sud entre organisations de la société civile est avérée et frappante : un cycle de programme récent a reçu 1 372 candidatures, contre 172 l'année précédente — soit une multiplication par près de huit en un seul cycle. Cette explosion du nombre de candidatures témoigne à elle seule de ce que les systèmes officiels de CSST ne fournissent pas : un échange de capacités structuré, horizontal et piloté par les pairs, fondé sur l'expérience asiatique en matière de développement plutôt que sur les modèles des bailleurs de fonds du Nord Global.



4

La société civile sait adapter les projets à son contexte

La société civile soutient l'adaptation contextuelle. La CSST fonctionne mieux lorsque les idées sont adaptées, et non copiées. La société civile peut aider à identifier les conditions qui ont permis à une pratique de fonctionner dans un contexte donné et ce qui doit changer pour qu'elle puisse fonctionner ailleurs.

Étude de cas

Guatemala — CONGCOOP | Adaptation de la société civile dans les échanges Sud-Sud en agroécologie

Au Guatemala, la CONGCOOP (**Coordinación de ONG y Cooperativas**) a développé des méthodologies d'agroécologie communautaires grâce à des décennies de pratique dans les hautes terres occidentales — une région marquée par des niveaux élevés de malnutrition chronique et des conditions écologiques variées³¹. Ces méthodologies ne sont pas des "meilleures pratiques" génériques, mais s'ancrent dans des réalités locales spécifiques, notamment les systèmes fonciers communaux, les structures de gouvernance autochtones, l'agriculture adaptée à l'altitude et la diversité des cultures.

Dans la région ALC (**Amérique latine, Caraïbes**), la CONGCOOP partage cette expérience avec l'ASONOG (Asociación de Organismos No Gubernamentales, Honduras) et l'ANC – **Asociación Nacional de Centros** (Pérou) dans le cadre d'échanges horizontaux entre pairs. Ce qui distingue ces échanges, ce n'est pas seulement le transfert de connaissances, mais **une adaptation explicite** : les participants analysent collectivement quels éléments sont transférables et lesquels dépendent des conditions locales — comme les systèmes de gestion des bassins versants au Honduras ou les pratiques de souveraineté alimentaire dans les hautes terres au Pérou.

C'est la fonction essentielle que remplit la société civile dans la coopération Sud-Sud : traduire l'expérience vécue au niveau communautaire en approches adaptées au contexte. Les programmes officiels de coopération Sud-Sud, qui opèrent principalement par le biais de canaux intergouvernementaux, intègrent rarement ce niveau d'adaptation fine, ce qui limite leur efficacité dans des contextes locaux divers.

5

La société civile en tant que garante de la redevabilité

La société civile surveille les impacts et soulève des questions de redevabilité. Elle peut documenter les cas où la coopération ne parvient pas aux communautés, cause des dommages environnementaux ou sociaux, ou exclut les groupes concernés. Par le biais de ProSAVANA, un programme de coopération triangulaire impliquant les plateformes nationales d'OSC au Mozambique (**Joint - Ligue des ONG du Mozambique**), au Brésil (**ABONG — Association brésilienne des organisations non gouvernementales**) et au Japon (**JANIC — Centre japonais des ONG pour la coopération internationale**) a été lancé en 2009 pour soutenir le développement agricole dans le corridor de Nacala au Mozambique

Les organisations et mouvements de la société civile au Mozambique, au Brésil et au Japon ont exprimé des préoccupations persistantes concernant les droits fonciers, la transparence, la consultation des communautés et la tentative de transposer un modèle agro-industriel dans le contexte des petits exploitants agricoles. En mai 2013, des organisations et mouvements de la société civile mozambicains ont adressé une lettre ouverte aux présidents du Mozambique et du Brésil ainsi qu'au Premier ministre du Japon, avertissant que le programme affecterait environ 14,5 millions d'hectares répartis sur 19 districts dans les provinces de Niassa, Nampula et Zambézia.

La leçon à en tirer n'est pas que la coopération triangulaire est intrinsèquement néfaste, mais que, sans une participation significative des communautés concernées et sans la redevabilité de la société civile, les acteurs peuvent se retrouver prisonniers d'hypothèses de conception qui s'avèrent politiquement coûteuses, socialement contestées et difficiles à corriger. Le suivi par la société civile ne constitue donc pas une menace pour la coopération. Il s'agit d'une fonction de gestion des risques et d'assurance qualité.

La société civile en tant qu'acteur de la co-gouvernance



La société civile peut agir en tant qu'acteur de la co-gouvernance. Dans les modèles les plus solides, la société civile n'est pas seulement consultée après la prise de décisions. Elle participe à la conception de la gouvernance, au suivi de la mise en œuvre et à l'apprentissage des politiques, contribuant ainsi à garantir que les connaissances de la communauté influencent les décisions de conception avant qu'elles ne deviennent irréversibles. Le programme Vaka Pasifika du **KCOC – Conseil coréen des ONG pour la coopération au développement à l'étranger** – et de la **PIANGO – Association des organisations non gouvernementales des îles du Pacifique** (une initiative régionale de renforcement des capacités de la société civile du Pacifique) – sont les deux exemples les plus évidents de co-gouvernance institutionnalisée au sein des systèmes de coopération au développement. Le KCOC illustre la co-gouvernance au sein de l'architecture de l'APD d'un pays prestataire, en intégrant la société civile dans les cycles de conception, de suivi et d'évaluation des politiques. **L'INFID - Forum international des ONG sur le développement indonésien**, plateforme nationale des OSC en Indonésie et membre de Forus, présidant le processus Civil 20 du G20 pendant la présidence indonésienne de 2022 représente cette fonction au plus haut niveau de la définition des normes mondiales. Il ne s'agit pas de cas isolés — ce sont la preuve de concept que l'inclusion structurelle est réalisable.



Étude de cas

Indonesie — INFID / Civil 20 | La société civile façonne un processus mondial mené par les pays du Sud Global

L'INFID (Forum international des ONG pour le développement de l'Indonésie) est le forum national des ONG indonésiennes œuvrant pour le développement et un membre de Forus. Lors de la présidence indonésienne du G20 en 2022, l'INFID a été nommé à la présidence du Civil 20 (C20) — le groupe officiel de participation de la société civile au G20 — et a coordonné des centaines d'organisations de la société civile du monde entier dans sept domaines d'action : les ODD et l'action humanitaire ; accès aux vaccins et santé mondiale ; égalité des genres et handicap ; fiscalité et finance durable ; environnement, justice climatique et transition énergétique ; éducation, numérisation et espace civique ; et lutte contre la corruption. Les recommandations du C20 ont été officiellement soumises au sommet du G20. Ce cas montre à quoi ressemble concrètement l'inclusion structurelle de la société civile dans un processus mondial mené par les pays du Sud Global : la société civile n'est pas un observateur passif ou un participant à des événements parallèles, mais un acteur officiellement reconnu qui coordonne les positions politiques mondiales et soumet des recommandations au forum économique le plus puissant du monde sous la présidence d'un pays du Sud Global. Pour la CSST, la leçon est claire : le rôle de l'Indonésie en tant qu'hôte du G20 et acteur majeur de la coopération Sud-Sud crée un point d'entrée permettant à la société civile de façonner à la fois les normes mondiales et la gouvernance de la coopération bilatérale — un point d'entrée dont l'INFID a démontré qu'il pouvait être exploité.

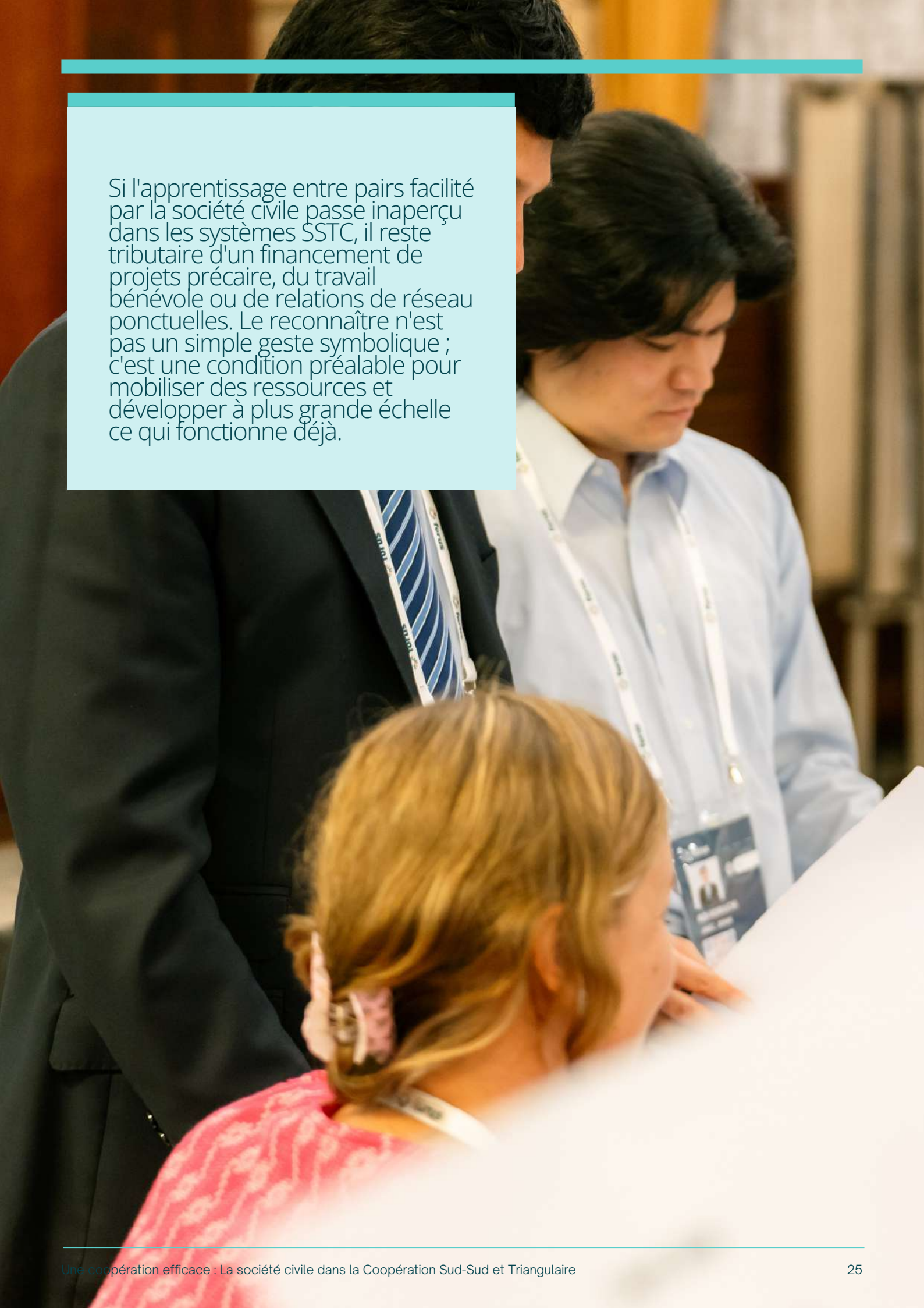
Étude de cas

South Korea — KCOC - Korea NGO Council for Overseas Development Cooperations | Co-gouvernance de la société civile dans le pays prestataire

Le KCOC (Conseil coréen des ONG pour la coopération au développement à l'étranger) est la plateforme nationale sud-coréenne des ONG de développement et un membre de Forus. Grâce à un processus en plusieurs phases entre la société civile et le gouvernement, le KCOC a contribué à institutionnaliser la participation de la société civile au système de coopération au développement de la Corée, passant de la consultation à une co-gouvernance structurée. Conformément aux recommandations du CAD de l'OCDE, un cadre politique officiel pour le partenariat entre le gouvernement et la société civile a été élaboré conjointement et intégré dans la 3ème stratégie à moyen terme de la Corée pour la coopération au développement, garantissant ainsi la continuité institutionnelle de l'engagement des OSC dans la gouvernance de l'APD.

Ce cadre a mis en place des consultations politiques régulières entre le gouvernement et la société civile, des mécanismes de suivi conjoints et un ensemble de tâches de mise en œuvre convenues entre les deux parties, dont beaucoup ont par la suite été jugées comme réalisées ou partiellement réalisées lors d'un examen en 2026. Parallèlement, l'engagement de la société civile a également permis la mise en œuvre de programmes de coopération Sud-Sud soutenus par la KOICA (Agence coréenne de coopération internationale), notamment des projets de réponse au COVID-19 menés par des ONG coréennes dans plusieurs pays en développement.

Ce cas démontre que la société civile peut passer d'un rôle de prestataire chargé de la mise en œuvre à celui d'acteur officiel de la co-conception et de la supervision au sein de l'architecture de la coopération Sud-Sud et de l'aide publique au développement (APD) d'un pays prestataire, créant ainsi un modèle de gouvernance reproductible pour d'autres systèmes de coopération au développement.



Si l'apprentissage entre pairs facilité par la société civile passe inaperçu dans les systèmes SSTC, il reste tributaire d'un financement de projets précaire, du travail bénévole ou de relations de réseau ponctuelles. Le reconnaître n'est pas un simple geste symbolique ; c'est une condition préalable pour mobiliser des ressources et développer à plus grande échelle ce qui fonctionne déjà.

Qu'est-ce qui rend la Coopération Sud-Sud et Triangulaire efficace - et comment la société civile la renforce-t-elle

Les études de cas examinées pour ce rapport mettent en évidence plusieurs conditions qui rendent la Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST) plus efficace : la confiance, la pertinence contextuelle, l'adaptation, les données probantes, la redevabilité et la continuité.

La société civile renforce chacune de ces conditions car elle travaille au plus près des communautés, relie les expériences entre différents contextes et aide à identifier les risques qui peuvent ne pas être visibles dans les processus de coopération entre États. Les sections suivantes montrent comment la participation de la société civile peut améliorer la qualité de la coopération, tout en soulignant ce qui est perdu lorsque cette participation est faible ou absente.

Confiance et relations entre pairs

Une CSST efficace repose fortement sur la confiance entre organisations homologues. Contrairement aux relations bailleur de fonds-bénéficiaire habituelles, caractérisées par des obligations de reporting et des asymétries de pouvoir, ces relations entre pairs permettent un partage honnête des problèmes, où les partenaires reconnaissent sans réserve les défis et les échecs, créant ainsi un espace propice à un véritable apprentissage.

Les plateformes de la société civile peuvent contribuer à instaurer cette confiance, car elles fonctionnent souvent sur la base de relations à long terme plutôt que de projets à court terme. Les plateformes nationales d'ONG connaissent les réalités politiques, sociales et institutionnelles de leur pays. Les coalitions régionales savent comment les enjeux traversent les frontières. Les réseaux mondiaux de la société civile tels que Forus peuvent mettre en relation des membres confrontés à des défis similaires mais qui, sans cela, n'auraient pas d'occasions structurées d'échanger. Par exemple, dans le cas du KCOC, la société civile coréenne s'est imposée comme co-conceptrice au sein du système de coopération au développement du pays grâce à un processus d'institutionnalisation soutenu et en plusieurs phases, impliquant une évaluation par la société civile, l'engagement du CAD de l'OCDE, l'élaboration conjointe d'un cadre politique, ainsi qu'une mise en œuvre et un suivi continu. Cette transition a été rendue possible par un dialogue structuré et continu entre le gouvernement et la société civile, maintenu au-delà des cycles électoraux et ancré dans des cadres politiques formels. Le même principe de confiance s'applique au niveau régional :

Le réseau UNL de la PIANGO dans le Pacifique fonctionne parce que les organisations nationales de la société civile peuvent s'exprimer franchement sur ce qui ne fonctionne pas, avant que les partenaires internationaux ne l'identifient par le biais d'un suivi formel. La confiance est particulièrement importante lorsque la coopération officielle est politiquement sensible. Dans des contextes marqués par des conflits, une transition ou un rétrécissement de l'espace civique, les pairs de la société civile peuvent être en mesure de partager des stratégies, des risques et des approches de protection d'une manière que les échanges formels entre États ne permettent pas. Cela ne remplace pas la coopération gouvernementale, mais la complète par des canaux plus ancrés dans la réalité et souvent plus francs.

Contexte commun et défis comparables

La CSST fonctionne parce que les partenaires se reconnaissent souvent dans les contraintes des uns et des autres. Une administration locale confrontée à une marge de manœuvre budgétaire limitée peut apprendre davantage d'un pair confronté à des contraintes similaires que d'un modèle conçu dans un pays à revenu élevé. Une plateforme de la société civile travaillant sur le suivi des ODD dans un contexte décentralisé peut trouver une valeur pratique dans l'expérience d'une autre plateforme en matière de données locales, de consultations communautaires ou d'engagement dans les ENV.

En Amérique centrale, la CONGCOOP au Guatemala participe à des échanges d'apprentissage entre pairs avec des plateformes telles que l'ASONOG au Honduras sur la sécurité alimentaire, l'agroécologie et le développement rural. Comme ces organisations opèrent dans des contextes agricoles et de gouvernance comparables, les enseignements tirés d'un pays peuvent être rapidement adaptés par d'autres.

Étude de cas

Rwanda — CCOAIB - Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base | Le contexte commun, un atout bidirectionnel de la CSST

Le CCOAIB (Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base) est la plateforme membre de Forus au Rwanda et occupe une position structurellement distinctive dans la CSST africaine : le Rwanda est à la fois un bénéficiaire de la CSST — recevant une coopération de la Chine, de l'Inde, du Maroc et de l'Afrique du Sud, comme le montre son examen national volontaire (ENV) de 2023 — et un prestataire émergent de CSST au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Cette double position signifie que les données probantes issues des communautés fournies par le CCOAIB sont importantes dans les deux sens : lorsque le Rwanda bénéficie de la CSST, le CCOAIB peut évaluer si la coopération technique reçue reflète les réalités des communautés ; lorsque le Rwanda fournit de la CSST à ses voisins, le CCOAIB dispose de connaissances ancrées dans les communautés sur ce qui a réellement fonctionné au niveau national. L'ENV 2023 du Rwanda figurait parmi seulement les 38 % des présentateurs d'ENV cette année-là à inclure un processus de société civile véritablement multipartite, incluant les contributions du CCOAIB. Il s'agit là de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST) dans un contexte partagé à son niveau le plus concret : des connaissances de la société civile qui circulent parce qu'elles sont ancrées dans des réalités de gouvernance comparables en Afrique de l'Est.

Les données probantes de cette étude de cas suggèrent que l'apprentissage par les pairs au sein de la société civile est particulièrement utile lorsqu'il se concentre sur des questions concrètes de mise en œuvre : comment réunir les communautés en toute sécurité, comment travailler avec les ministères, comment collecter des données générées par les citoyens, comment traduire l'expérience locale en rapports nationaux, comment impliquer les parlements, comment protéger l'espace civique tout en participant aux processus officiels, et comment maintenir la collaboration lorsque les fonds sont limités.

Adaptation, et non reproduction mécanique

L'un des principaux risques de la coopération au développement réside dans l'hypothèse selon laquelle un modèle peut être reproduit tel quel, sans adaptation. La coopération Sud-Sud est parfois présentée comme plus sensible au contexte que l'aide traditionnelle, mais elle peut néanmoins tomber dans le piège consistant à copier des politiques, des technologies ou des conceptions de programmes sans les adapter suffisamment.

La société civile réduit ce risque en posant des questions concrètes : Qui en bénéficie ? Qui est exclu ? Quelles institutions locales sont nécessaires ? Quelles sont les hypothèses politiques sous-jacentes à ce modèle ? Quelles sont les ressources requises ? Quels risques cela engendre-t-il pour les communautés ? Quelles garanties sont nécessaires ? Que faut-il changer pour que ce modèle soit pertinent ici ?

Étude de cas

Japon — JANIC - Japan NGO Center for International Cooperation | Redevabilité en matière de coopération triangulaire : la société civile du pays prestataire en tant que gardien transfrontalier

Le JANIC (Centre japonais des ONG pour la coopération internationale) est la plateforme membre de Forus au Japon et un acteur majeur de la gouvernance de la coopération triangulaire au Japon. Le Japon est l'un des facilitateurs de coopération triangulaire les plus actifs au monde, avec des programmes en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Le cas ProSAVANA — le programme de coopération agricole Japon-Brésil-Mozambique qui a transféré un modèle inadapté aux petits exploitants agricoles mozambicains — illustre à la fois le risque et la solution. Les membres de JANIC ont fait partie de la coalition de la société civile tripartite pour la responsabilisation, aux côtés de JOINT (Mozambique) et d'ABONG (Brésil), qui a documenté les préjudices subis par les communautés et a finalement contribué à la suspension du programme après des années de mise en œuvre sans le consentement des communautés. Au-delà de ProSAVANA, le JANIC s'implique dans les processus politiques de l'Aide Publique au Développement (APD) du Japon et dans les structures de gouvernance de la JICA, en plaidant pour l'intégration de normes d'inclusion de la société civile dans la conception de la coopération triangulaire japonaise. La société civile du pays prestataire qui demande des comptes à son propre gouvernement en matière de coopération — avant la conception des programmes et pendant leur mise en œuvre — remplit une fonction fondamentale de redevabilité qu'aucun mécanisme du pays bénéficiaire ne peut reproduire.



Données probantes, système de données et d'apprentissage

Une coopération efficace repose sur des données probantes de qualité. Or, les données officielles omettent souvent les groupes exclus des services, des consultations ou de la prise de décision. La société civile peut renforcer les systèmes de données en produisant des données probantes issues des communautés, en identifiant les lacunes, en validant les hypothèses et en reliant l'expérience qualitative aux processus politiques.

Dans la mise en œuvre des ODD, ce rôle est particulièrement important. Les Examens Nationaux Volontaires et les rapports nationaux sur les ODD s'appuient souvent sur des systèmes de données gouvernementaux qui ne reflètent pas nécessairement l'expérience complète des groupes marginalisés. Les rapports parallèles de la société civile, les données générées par les citoyens et les consultations communautaires peuvent enrichir la base de données probantes. Lorsque ces connaissances sont partagées entre les pays, elles constituent une forme d'apprentissage Sud-Sud.

Le présent rapport recommande donc que les stratégies nationales de la CSST, les ENV et les plateformes de connaissances de l'UNOSSC reconnaissent les données probantes générées par la société civile et l'apprentissage par les pairs facilité par la société civile comme faisant partie intégrante de l'écosystème de la coopération. Cela contribuerait à faire passer les connaissances de la société civile de la marge des rapports sur la coopération vers les systèmes qui influencent les politiques et le financement. Pour les prochaines éditions de ce rapport, des cas supplémentaires provenant de pays d'Afrique de l'Ouest ou de la RDC pourraient être développés s'ils répondent aux critères de données probantes requis : une contribution concrète et vérifiable de la société civile à la qualité de la coopération, à l'apprentissage entre pairs, à la redevabilité ou à la gouvernance.

Transparence, redevabilité et titulaires de droits

La CSST s'articule souvent autour de la solidarité et du bénéfice mutuel. Ces principes sont importants, mais ils ne suppriment pas la nécessité de la transparence et de la redevabilité. Les projets de coopération peuvent toujours avoir des répercussions sur les terres, les moyens de subsistance, les services publics, les ressources environnementales, la viabilité de la dette, les droits du travail, l'espace civique et les communautés marginalisées. Lorsque les mécanismes de transparence et de redevabilité sont faibles, les personnes touchées peuvent avoir peu de recours.

La société civile peut vérifier si la coopération atteint les groupes visés, si des préjudices apparaissent et si les communautés exclues sont laissées pour compte. Cette fonction de suivi est précieuse pour les titulaires de droits, mais elle l'est également pour les gouvernements et les institutions qui souhaitent que la coopération soit couronnée de succès.

La société civile assure la redevabilité de plusieurs manières. Elle surveille la mise en œuvre. Elle documente les impacts. Elle lance des alertes précoces. Elle aide les communautés touchées à s'organiser et à s'exprimer. Elle intègre une analyse fondée sur les droits dans la coopération technique. Elle peut également aider les gouvernements et les institutions à corriger le tir avant que les problèmes ne se transforment en crises. Pour les gouvernements et les bailleurs de fonds, il ne s'agit pas d'une menace. C'est une fonction de gestion des risques. La participation de la société civile peut aider à identifier rapidement les problèmes de mise en œuvre, à renforcer la légitimité, à réduire les conflits et à consolider la confiance du public.

Continuité et ressources

Un apprentissage par les pairs efficace nécessite de la continuité. Les échanges de courte durée peuvent être utiles, mais un apprentissage durable dépend généralement des relations, de l'établissement de la confiance, du suivi, de l'adaptation, de la documentation et des boucles de rétroaction. Les réseaux de la société civile assurent souvent cette continuité, mais leurs fonctions de CSST sont rarement financées en tant que telles.

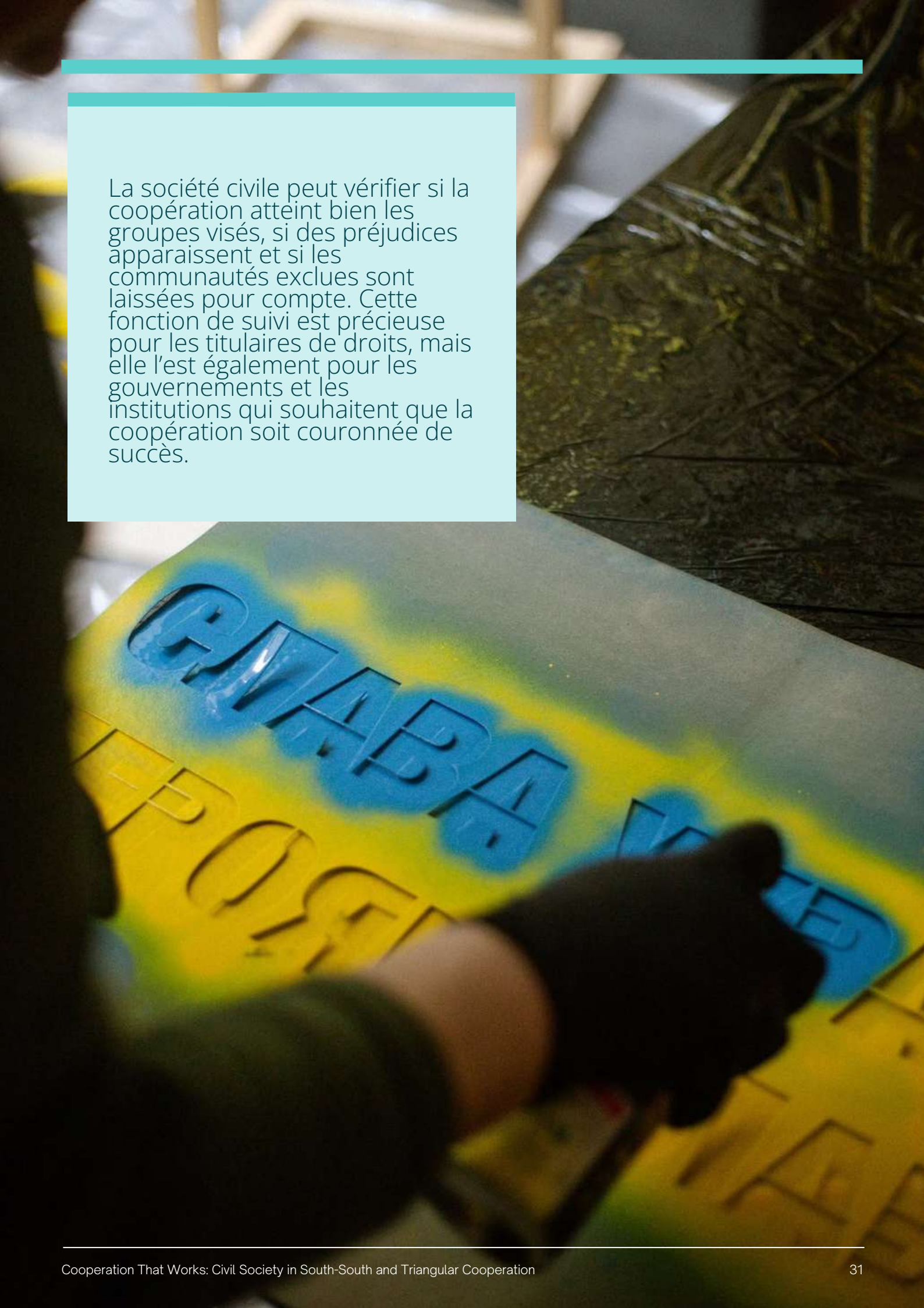
Les cas étudiés suggèrent que l'apprentissage par les pairs mené par la société civile est souvent financé par les budgets organisationnels existants, le temps consacré bénévolement ou des fonds de projet destinés à d'autres fins. Cela rend le travail fragile et difficile à étendre. Si les gouvernements, les agences des Nations unies et les bailleurs de fonds souhaitent que la CSST devienne plus efficace, ils doivent allouer des ressources aux relations et aux réseaux qui rendent l'apprentissage par les pairs possible.

Étude de cas

Lettonie — LAPAS (Latvijas Platforma attīstības sadarbībai, | Apprentissage par les pairs facilité par la société civile

En Lettonie, la LAPAS (Latvijas Platforma attīstības sadarbībai, la plateforme membre de Forus en Lettonie pour la coopération au développement) a maintenu l'engagement de la société civile dans la politique de coopération au développement de la Lettonie malgré de multiples changements de coalition gouvernementale depuis 2012 — en intégrant la consultation de la société civile dans le cadre juridique régissant l'APD de la Lettonie, plutôt que de dépendre de la bonne volonté de ministres individuels⁵⁴. Il s'agit là d'une continuité issue de la conception institutionnelle : une fois que la participation est requise par la loi, elle perdure indépendamment des cycles électoraux. La leçon s'applique à la CSST à l'échelle mondiale : l'apprentissage par les pairs facilité par la société civile qui dépend du financement de projets ou de relations personnelles est intrinsèquement fragile. La participation de la société civile intégrée dans l'architecture de gouvernance, telle que la LAPAS l'a mise en place en Lettonie, est bien plus résiliente.





La société civile peut vérifier si la coopération atteint bien les groupes visés, si des préjudices apparaissent et si les communautés exclues sont laissées pour compte. Cette fonction de suivi est précieuse pour les titulaires de droits, mais elle l'est également pour les gouvernements et les institutions qui souhaitent que la coopération soit couronnée de succès.

Les blocages de l'architecture actuelle de la CSST – et ce qui doit changer

D'une coopération centrée sur l'État à une conception multipartite

De nombreuses stratégies, programmes et systèmes de reporting de la CSST sont encore conçus autour des gouvernements, des agences de coopération, des Banques de Développement et des institutions multilatérales. La société civile peut être invitée à des consultations, sollicitée pour mettre en œuvre des activités ou mobilisée pour des raisons de visibilité, mais elle est rarement incluse dans les structures de prise de décision, de financement ou de suivi.

Dans les 20 cas examinés, une participation significative de la société civile à la gouvernance formelle de la CSST reste l'exception plutôt que la règle. Dans la plupart des cas, la société civile apporte des données probantes, un apprentissage par les pairs, un soutien au suivi ou à la mise en œuvre, mais ces contributions ne sont pas systématiquement reconnues dans la gouvernance formelle des programmes, le financement ou les rapports. Le problème ne réside donc pas dans un manque de capacités de la société civile. Il s'agit d'une lacune structurelle dans la conception de la CSST.

Le coût de l'exclusion par rapport à la valeur de l'inclusion

Les cas examinés mettent en évidence plusieurs coûts récurrents liés à l'exclusion.

Tout d'abord, la coopération s'appuie moins sur des données probantes. Sans la contribution de la société civile, les concepteurs de programmes risquent de s'appuyer excessivement sur des données officielles ou des hypothèses générales. Cela peut occulter les expériences des femmes, des personnes handicapées, des peuples autochtones, des communautés déplacées, des travailleurs du secteur informel, des communautés rurales et d'autres groupes qui sont souvent absents des moyennes nationales. Ainsi, en République Démocratique du Congo, où l'Examen National Volontaire (ENV) de 2023 détaille les contributions de six bailleurs de fonds bilatéraux au programme de coopération Sud-Sud, il n'existe aucun processus permettant à ces programmes d'atteindre la population déplacée, alors que le pays compte plus de sept millions de personnes déplacées à l'intérieur de son territoire⁵⁵. Au Sénégal, la plateforme nationale des OSC, le CONGAD, conçoit déjà des ateliers visant à identifier les lacunes dans les données relatives aux personnes handicapées, aux femmes et aux petits exploitants agricoles. Ce programme a déjà donné des résultats tangibles, avec des changements directs dans les systèmes de données de deux ministères. Il s'agit là de la fonction de production de connaissances de la société civile exercée de la manière la plus concrète qui soit, et qui peut être reproduite par les organisations membres de Forus dans n'importe quel pays.

Étude de cas

RD Congo — CNONGD- Conseil National des ONGD de Développement | Exclusion de la société civile dans la gouvernance de la coopération Sud-Sud

Le CNONGD est la plateforme nationale des ONG de la République Démocratique du Congo et un membre de Forus. L'Examen National Volontaire (ENV) 2023 de la RDC fait état de multiples partenariats bilatéraux de coopération Sud-Sud (CSS) avec la Chine, l'Inde, le Maroc, le Rwanda et l'Afrique du Sud. Cependant, aucun de ces cadres n'inclut officiellement le CNONGD dans la gouvernance des programmes⁵

Cette exclusion est significative dans un pays qui accueille plus de 7 millions de personnes déplacées à l'intérieur de son territoire. Le réseau national du CNONGD fournit des connaissances détaillées sur les schémas de déplacement, les lacunes entre les interventions humanitaires et de développement, ainsi que la redevabilité au niveau communautaire. Sans cette contribution, les programmes de Coopération Sud-Sud (CSS) risquent de s'appuyer sur des informations incomplètes concernant les besoins et le ciblage.

Si les impacts au niveau des projets ne sont pas systématiquement documentés dans l'ENV, les rapports humanitaires en RDC soulignent régulièrement des défis en matière de coordination, de ciblage et de redevabilité — des lacunes qui correspondent à l'absence d'une participation structurée de la société civile.

Cela reflète une tendance plus large : seuls 38 % des pays ayant présenté un ENV en 2023 ont décrit leurs dispositifs institutionnels relatifs aux ODD comme véritablement multipartites.

Le cas du CONGAD au Sénégal, déjà documenté au chapitre 2, montre à quel point l'inclusion de la société civile fait la différence lorsqu'elle a lieu : des ateliers communautaires visant à identifier les lacunes dans les données sur les ODD pour les populations marginalisées ont conduit directement deux ministères à réviser leurs systèmes de données et à un engagement national envers la Charte des données inclusives. Ce résultat a été obtenu par la société civile en accomplissant ce que les systèmes de CSST n'ont pas les moyens de faire.

Deuxièmement, la coopération perd de sa souplesse. Sans retour d'information de la communauté, les modèles sont transposés de manière mécanique, sans prêter suffisamment attention à l'économie politique, aux institutions locales, aux droits, à la culture ou aux réalités communautaires. Le VANI (Voluntary Action Network India), la plateforme membre de Forus en Inde, détient des connaissances détaillées au niveau communautaire dans des secteurs clés du développement. Étant donné que la coopération Sud-Sud (CSS) de l'Inde est ancrée dans sa trajectoire de développement nationale, une intégration limitée du VANI dans les cadres de coopération risque d'affaiblir la pertinence contextuelle et la redevabilité des modèles exportés. Voir la section 4.3 pour un cas détaillé.

Troisièmement, la coopération devient moins redevable. Si les communautés concernées ne peuvent pas accéder à l'information, faire part de leurs préoccupations ou influencer le suivi, les risques s'accumulent. Dans la coopération triangulaire, cela revêt une importance particulière car la redevabilité peut être dispersée entre plusieurs pays et institutions, ce qui amplifie ces risques. Le cas ProSAVANA (au chapitre 3) illustre comment la coordination transfrontalière de la société civile peut partiellement combler ces lacunes — mais généralement en dehors des structures de gouvernance formelles plutôt qu'en étant institutionnellement intégrée.

Un tel engagement n'est pas systématique. Le cas du Cap-Vert illustre les implications d'une absence totale d'intégration de la société civile.⁶⁰ La PLATONG (**Plataforma das ONGs de Cabo Verde**), une plateforme nationale des ONG de Forus, opère dans des communautés insulaires dispersées. Le projet de l'eau du Fonds IBSA, mis en œuvre avec le gouvernement et des partenaires du PNUD, est largement cité comme une initiative de coopération triangulaire réussie, améliorant l'accès à l'eau potable. Pourtant, la documentation disponible n'indique pas de rôle formel pour la PLATONG dans la conception, la mise en œuvre ou la gouvernance du programme.

En tant que plateforme nationale de la société civile, la PLATONG détient des connaissances au niveau communautaire sur l'accès aux services, les contraintes locales et l'expérience des utilisateurs à travers les îles. En son absence, il n'existe aucun mécanisme structuré permettant d'intégrer ces connaissances dans les décisions relatives au programme, ni d'assurer une validation indépendante et communautaire de la portée et des résultats du programme. Cela reflète une caractéristique plus générale de certaines modalités de coopération triangulaire : même lorsque des résultats sont obtenus, l'absence de participation institutionnalisée de la société civile limite la redevabilité et l'apprentissage.

Quatrièmement, la coopération perd de sa viabilité. Les projets qui ne favorisent pas l'appropriation par la société civile locale peuvent produire des résultats à court terme, mais ne parviennent pas à pérenniser ces résultats une fois le soutien extérieur retiré. Ce problème est particulièrement aigu dans les contextes fragiles ou de transition. Au Burkina Faso, le SPONG (**Secrétariat Permanent des ONG du Burkina Faso**), une plateforme membre de Forus, opère dans l'un des contextes où l'espace civique est le plus restreint au monde depuis le coup d'État de 2022. En Guinée, le FONGDD ⁶⁴, autre membre de Forus, opère dans un contexte de transition politique et de rétrécissement de l'espace civique. Dans ces deux pays, ainsi qu'en RDC, les flux de la CSST se poursuivent et s'intensifient. Pourtant, sans participation formelle de la société civile, il n'y a pas de redevabilité au niveau communautaire pour garantir que l'aide parvienne aux plus démunis ou que les résultats perdurent au-delà du programme.

Les trois cas ci-dessus illustrent un point spécifique et concret dans des contextes de crise et de transition politique : les normes de gouvernance de la coopération qui dépendent du pouvoir discrétionnaire des autorités nationales ne parviendront pas à protéger la participation de la société civile. Les activités de chaque plateforme sont documentées dans l'annexe de l'étude de cas ; le point soulevé ici est structurel, et non anecdotique.



Cinquièmement, la coopération perd de sa légitimité. Dans les contextes où la confiance dans les institutions est faible, la participation de la société civile renforce la confiance du public. Exclure la société civile renforce l'impression que la coopération est menée par l'élite et déconnectée des besoins de la communauté — ce qui est particulièrement préjudiciable dans les contextes où la CSST est déjà perçue comme un vecteur d'intérêts géopolitiques plutôt que de développement mutuel.

Lorsque l'espace civique est restreint, la coopération régionale, soutenue par l'ONU et les bailleurs de fonds, devrait inclure des garanties explicites pour la participation de la société civile, la protection des acteurs de la société civile, la transparence et un suivi indépendant. Il ne s'agit pas d'une ingérence dans les accords de coopération souverains. C'est une condition minimale pour une coopération qui prétend servir le développement durable et ne laisser personne de côté.

Lorsque la société civile est officiellement impliquée dans la gouvernance de la CSST, les données montrent quatre améliorations concrètes : un meilleur ciblage des communautés, une adaptation contextuelle plus rapide, une appropriation locale plus forte et des résultats mesurables en matière de redevabilité.

L'exemple quantitatif le plus clairement documenté est celui du KCOC, présenté au chapitre 2. Le processus d'institutionnalisation en plusieurs phases du KCOC (documenté en détail dans l'annexe et l'encadré du chapitre 2) a permis à la société civile coréenne de passer de la mise en œuvre de moins de 2 % de l'APD coréenne en tant que prestataires à la participation à la co-conception des cadres de coopération au développement. Un résultat documenté inclut 51 organisations de la société civile soutenant les systèmes de santé dans 30 pays grâce à un fonds de coopération de la KOICA de 10 milliards de wons coréens (Agence Coréenne de Coopération Internationale, 2022).

Les résultats du projet Vaka Pasifika de PIANGO sont présentés dans l'encadré du chapitre 3 : guides budgétaires citoyens, consultations budgétaires dans huit pays du Pacifique et lancement d'un portail budgétaire en ligne (PNUD Pacifique, décembre 2025) — des résultats qui ont nécessité une infrastructure régionale durable de la société civile, et non un projet ponctuel. Le plaidoyer en faveur des données mené par le CONGAD a conduit deux ministères sénégalais à réviser leurs systèmes de données, comme le montre le chapitre 2.

La conclusion que l'on peut tirer de ces cas est claire : l'inclusion de la société civile dans la gouvernance de la CSST produit des résultats que l'exclusion rend impossibles.

Déficits de financement et invisibilité de la CSST de la société civile

La CSST menée par la société civile est souvent invisible car elle ne correspond pas aux catégories utilisées par les systèmes de coopération officiels. Cela ne signifie pas pour autant que la société civile soit absente de la coopération au développement dans la pratique. Au contraire, les acteurs de la société civile produisent souvent des données probantes, facilitent l'apprentissage entre pairs, soutiennent la mise en œuvre et surveillent les impacts. Un échange entre deux plateformes nationales d'ONG peut ne pas être considéré comme une activité de coopération. Un réseau régional de la société civile peut ne pas être reconnu comme une infrastructure. Un processus de collecte de données généré par la communauté peut ne pas être financé dans le cadre de la coopération au développement, même s'il améliore la planification nationale. Le problème est que ces contributions sont rarement intégrées dans les systèmes de gouvernance, de financement, de reporting ou de redevabilité de la CSST.

Une grande partie de l'apprentissage par les pairs mené par la société civile n'est pas officiellement reconnue comme relevant de la CSST. Il peut s'agir de réseaux régionaux, de groupes de travail Forus, de collaborations dans le cadre des ENV, d'échanges sur l'adaptation au changement climatique, de plaidoyer en faveur des finances publiques ou de solidarité entre pairs lors de crises de l'espace civique. Pourtant, comme il n'est pas comptabilisé, il est rarement financé.

Cela crée un paradoxe. La société civile remplit déjà des fonctions qui rendent la CSST plus efficace, mais ces fonctions sont considérées comme informelles ou secondaires. Les gouvernements et les institutions bénéficient des connaissances générées, mais l'infrastructure qui les produit reste sous-financée.

Au lieu d'affirmer que la CSST de la société civile est toujours moins coûteuse ou plus rentable que la coopération traditionnelle, l'argument le plus sûr et le plus solide est qu'il s'agit d'une infrastructure sous-reconnue. Elle facilite la circulation des connaissances, soutient l'adaptation et renforce la redevabilité. Financer ce travail constitue donc un investissement dans la qualité de la coopération. Comblé ce fossé n'est pas seulement une revendication de la société civile. C'est un moyen concret d'améliorer l'efficacité, la légitimité et la durabilité de la CSST.

Les données probantes suggèrent que les méthodes d'apprentissage entre pairs et Sud-Sud peuvent favoriser l'appropriation et la capacité de résolution des problèmes par rapport à l'assistance technique traditionnelle, et sont souvent considérées comme plus rentables en raison d'une moindre dépendance vis-à-vis d'experts externes et de modèles de prestation coûteux, même si les comparaisons de coûts varient selon le contexte.

Étude de cas

Kiribati — KANGO - Kiribati Association of NGOs | Crise climatique existentielle de la CSST — Le réseau PIANGO comme seul canal viable

Pour Kiribati, confronté à un risque d'inondation, l'apprentissage par les pairs en matière d'adaptation au changement climatique n'est pas une préférence de développement, mais une question de survie. La KANGO opère dans un contexte où l'accès aux processus internationaux de financement climatique et aux plateformes de gouvernance régionales est souvent limité pour les acteurs nationaux de la société civile. Dans ce contexte, la coordination régionale via la PIANGO offre un canal important pour l'apprentissage par les pairs et les échanges, y compris l'accès à l'expérience de pays tels que les Fidji et le Samoa. L'argument en faveur du financement de la PIANGO, et par extension d'autres plateformes régionales de la société civile dans le contexte des PIED, constitue donc un argument de poids pour le renforcement des capacités de coopération Sud-Sud. Le soutien à ces réseaux régionaux permet un apprentissage partagé et une coordination simultanée entre plusieurs pays insulaires du Pacifique, dans des contextes où l'adaptation au changement climatique est une priorité urgente et existentielle.



Dynamiques de pouvoir et équité

La CSST est souvent décrite en termes d'horizontalité, de coopération entre égaux, de solidarité plutôt que de conditionnalité, et d'intérêt mutuel plutôt que de hiérarchie bailleur de fonds-bénéficiaire. Mais le recours à un langage horizontal ne supprime pas automatiquement les asymétries de pouvoir. Les grandes économies émergentes comme la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud disposent de plus de ressources, de capacités techniques et d'influence géopolitique que les PMA, les PEID et les pays touchés par une crise qui bénéficient de leur coopération. Sans la société civile, il n'y a pas d'acteur indépendant dont la fonction est de demander : qui définit l'agenda, qui en tire profit, qui supporte le risque, et qui peut contester les décisions lorsque la coopération tourne mal ?



Les organisations intergouvernementales régionales façonnent l'environnement favorable à la CSST par le biais de stratégies de coopération régionale, de forums sur les ODD, de plateformes d'échanges techniques et de processus d'apprentissage entre pairs. Elles déterminent les questions prioritaires, la manière dont les pays apprennent les uns des autres et si la coopération est considérée comme intergouvernementale ou multipartite. Les plateformes de la société civile qui s'engagent dans ces espaces apportent des données probantes issues des communautés et des perspectives de redevabilité que les processus intergouvernementaux ne peuvent générer à eux seuls.

Les Banques Publiques de Développement et les institutions financières de développement

façonnent les investissements liés à la CSST par le biais de conditions de financement, de garanties, de mécanismes de redevabilité et de normes d'investissement. Lorsque la société civile est exclue, les investissements liés à la CSST sont conçus sans données probantes communautaires adéquates ni mécanismes de retour d'information. Les plateformes de la société civile cherchent de plus en plus à impliquer les institutions financières dirigées par les pays du Sud Global afin de renforcer la transparence et la redevabilité. Par exemple, le VANI - Voluntary Action Network India (Inde), l'Abong - Associação Brasileira de ONGs (Brésil), African Monitor et Forus ont collectivement engagé le dialogue avec la Nouvelle Banque de Développement dirigée par les BRICS, plaidant pour la mise en place d'un mécanisme formel d'engagement de la société civile conforme aux normes internationales de redevabilité. Cela illustre comment la société civile peut contribuer à garantir que les institutions de financement du développement reflètent mieux les priorités et les besoins des communautés concernées dans le contexte de la coopération Sud-Sud.



Le genre et l'intersectionnalité doivent être intégrés dès le départ dans la conception de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST), et non ajoutés après coup. Si les programmes de CSST ne comprennent pas d'analyse tenant compte du genre et de l'intersectionnalité, ils reproduiront les hiérarchies sociales. Le processus d'institutionnalisation du KCOC et le programme Vaka Pasifika de la PIANGO, tous deux décrits dans les chapitres précédents, démontrent que lorsque la société civile est structurellement impliquée dans la conception de la coopération, les besoins communautaires intersectionnels sont identifiés et pris en compte plus tôt, ce qui a un impact mesurable sur la portée des programmes auprès des groupes marginalisés. Il s'agit là d'un impératif en matière de droits et d'une question d'efficacité de la coopération.

La société civile contribue à rendre visibles les dynamiques de pouvoir. Elle peut demander qui définit l'agenda, qui en bénéficie, qui supporte les risques et qui peut contester les décisions. Elle peut garantir que la CSST reste alignée sur l'intérêt public, les droits humains, la durabilité environnementale et la redevabilité envers les communautés.

Deux exemples européens illustrent comment les plateformes de la société civile des pays prestataires remplissent cette fonction du côté de l'offre de la coopération.

Étude de cas

Norway — ForUM75 | Redevabilité de la société civile des pays prestataires à travers la politique de coopération au développement

Le ForUM (**Forum norvégien pour le développement et l'environnement**) est la plateforme membre de Forus en Norvège, et un bon exemple de la manière dont la société civile des pays prestataires peut influencer la gouvernance de la coopération par son engagement politique. Plutôt que de se concentrer uniquement sur le suivi au niveau des projets, le ForUM s'implique dans les cadres politiques et financiers qui façonnent la coopération au développement de la Norvège. Grâce à sa participation aux processus de consultation de la société civile du CAD de l'OCDE et à son rôle au sein de CONCORD Europe, le ForUM plaide en faveur de l'intégration des perspectives de la société civile et des normes de redevabilité dans les cadres de coopération⁷⁶.

Cette approche reflète une forme de redevabilité systémique : influencer les processus politiques en amont qui affectent de multiples programmes, plutôt que de s'engager uniquement au niveau des projets. Elle démontre comment la société civile des pays prestataires peut contribuer à renforcer la gouvernance et la redevabilité dans la coopération au développement par un engagement politique soutenu.

Étude de cas

India — VANI | Présent dans le mandat, absent dans la pratique

Le mandat du VANI inclut explicitement l'adhésion aux principes de la coopération Sud-Sud et l'intégration de la société civile dans la coopération au développement de l'Inde — comme en témoignent la description de son programme et sa publication de recherche "India's Global Footprints" (L'empreinte mondiale de l'Inde). L'Inde est l'un des plus grands prestataires mondiaux de CSST, par le biais du Programme Indien de Coopération Technique et Economique (ITEC), du Fonds de partenariat pour le développement Inde-ONU et de programmes de coopération bilatérale couvrant l'Afrique et l'Asie. VANI est également membre fondateur du Forum for Indian Development Cooperation (FIDC), qui a organisé la participation de la société civile aux évaluations des projets indiens de coopération Sud-Sud. Pourtant, ni le VANI ni le FIDC ne sont officiellement inclus dans les structures de gouvernance du ministère des Affaires Etrangères pour l'ITEC ou le Fonds de Partenariat pour le Développement Inde-ONU.

Étant donné que le modèle de CSS de l'Inde repose sur le partage de l'expérience nationale en matière de développement, l'absence de plateformes de la société civile telles que le VANI de la conception des programmes limite la mesure dans laquelle les connaissances au niveau communautaire éclairent les stratégies de coopération. Le renforcement de ces liens améliorerait la qualité et l'ancrage contextuel du rôle de l'Inde en tant que partenaire de connaissances Sud-Sud.

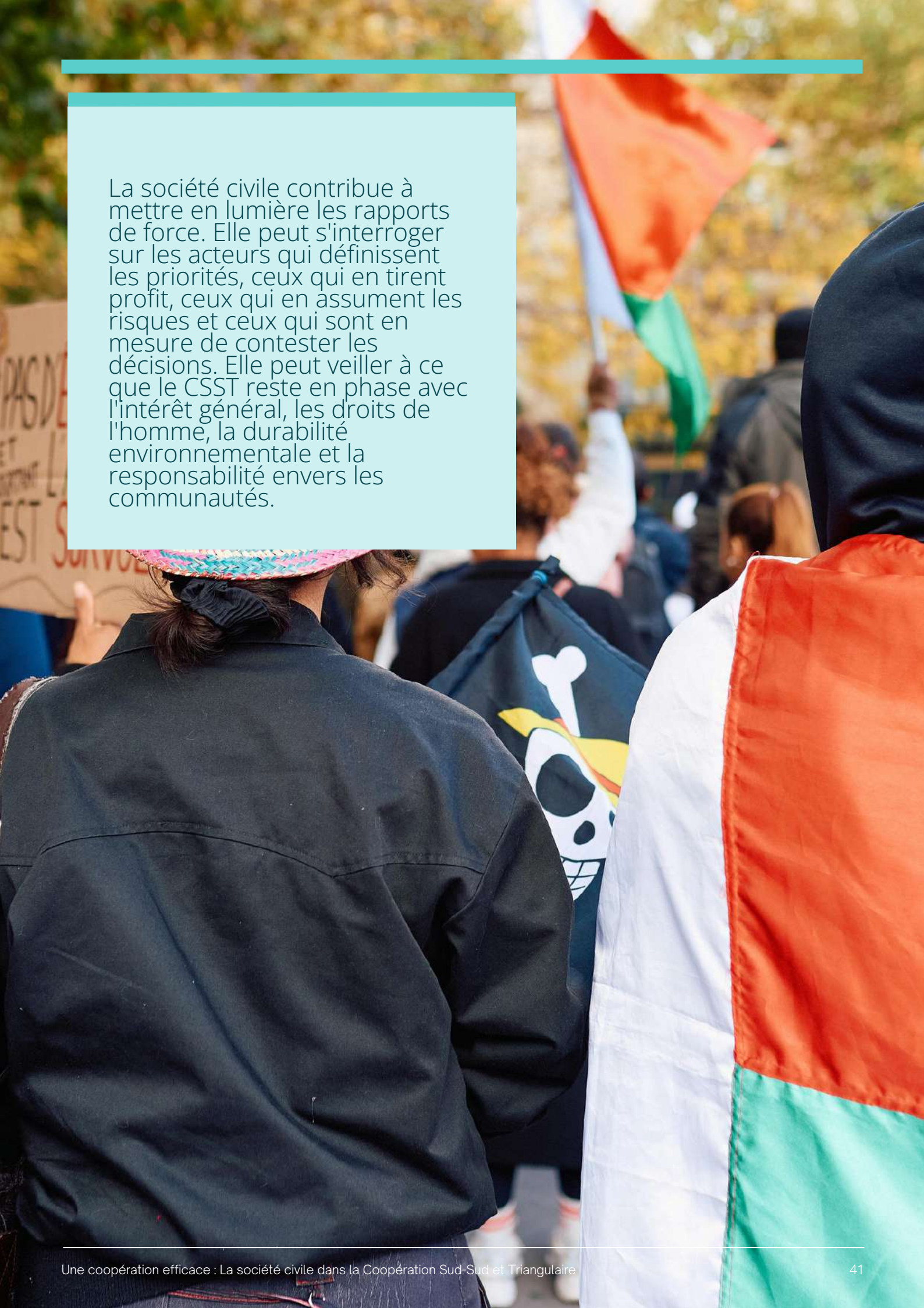
Étude de cas

Le Fonds IBSA | Un modèle de coopération au développement mené par les pays du Sud

Créé par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud en 2004, le Fonds IBSA (<https://unsouthsouth.org/ibsafund/>)⁷⁹ est l'un des mécanismes institutionnels les plus connus de la coopération Sud-Sud. Géré par le Bureau des Nations unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC), le Fonds soutient des projets de développement axés sur la demande, identifiés par les pays partenaires eux-mêmes plutôt que façonnés par des conditionnalités externes.

Le Fonds a soutenu des projets en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la santé, l'accès à l'eau, les énergies renouvelables, l'agriculture et les moyens de subsistance. Son approche repose sur les principes de l'appropriation nationale, de l'intérêt mutuel et du partenariat horizontal entre les pays du Sud Global. Le Fonds IBSA démontre que les pays en développement peuvent agir non seulement en tant que bénéficiaires de l'aide, mais aussi en tant que partenaires de développement et contributeurs de connaissances. Dans le même temps, il reflète également un défi plus large présent dans de nombreux cadres de coopération Sud-Sud : alors que les gouvernements et les institutions techniques jouent un rôle central dans la mise en œuvre, la participation de la société civile et les mécanismes de redevabilité communautaire restent souvent limités. Cette expérience met en évidence à la fois le potentiel et les lacunes en matière de gouvernance des modèles de coopération Sud-Sud en pleine évolution.

Il est essentiel de s'attaquer à ces contraintes structurelles non seulement pour améliorer les efforts actuels de la CSST, mais aussi pour adapter le modèle de coopération afin qu'il puisse être mis en œuvre dans les dernières années de l'Agenda 2030 et au-delà.



La société civile contribue à mettre en lumière les rapports de force. Elle peut s'interroger sur les acteurs qui définissent les priorités, ceux qui en tirent profit, ceux qui en assument les risques et ceux qui sont en mesure de contester les décisions. Elle peut veiller à ce que le CSST reste en phase avec l'intérêt général, les droits de l'homme, la durabilité environnementale et la responsabilité envers les communautés.

Ce que les données probantes révèlent pour les dernières années de l'Agenda 2030 et au-delà

Les données probantes examinées dans le présent rapport aboutissent à une conclusion constante : la société civile remplit déjà des fonctions qui renforcent l'efficacité de la CSST.

Cependant, les contributions de la société civile à la CSST restent largement invisibles dans les systèmes de gouvernance, de financement et de reporting. Ce que cette conclusion signifie pour les dernières années de l'Agenda 2030 est clair. Ce qu'elle devrait signifier pour le programme de coopération au développement qui suivra commence à prendre forme.

Ce que ces données probantes impliquent pour les dernières années de l'Agenda 2030

À l'approche de 2030, la question qui se pose aux gouvernements, aux agences de coopération et aux réseaux de la société civile n'est pas de savoir si la CSST a de la valeur – les données des études de cas établissent qu'elle en a, mais si les systèmes de coopération actuels sont organisés de manière à tirer parti de cette valeur dans le temps qui reste. Trois lacunes documentées dans ce rapport limitent directement ce qui est possible avant 2030.

Premièrement, l'apprentissage par les pairs mené par la société civile existe déjà, mais n'est ni comptabilisé ni financé en tant que CSST. Les échanges documentés dans ce rapport – méthodologies de suivi des ODD, stratégies d'engagement dans les ENV, outils de redevabilité des finances publiques, approches d'adaptation au changement climatique – progressent plus rapidement et à moindre coût que l'assistance technique conventionnelle, précisément parce qu'ils reposent sur la confiance entre pairs et des contraintes comparables. Pourtant, ils n'apparaissent dans aucun ensemble de données de l'UNOSSC et ne bénéficient d'aucun financement dédié à la CSST. Cette invisibilité affaiblit non seulement les acteurs de la société civile, mais aussi l'efficacité, la redevabilité et le caractère inclusif de la CSST elle-même. Elle signifie également que les systèmes de coopération ne parviennent pas à saisir les apprentissages qui ont déjà lieu et qui pourraient être transposés à plus grande échelle. Les gouvernements qui préparent des ENV devraient rendre compte des contributions de la société civile à l'apprentissage par les pairs et au suivi, parallèlement à la coopération entre États. Les rapports parallèles de la société civile peuvent identifier les cas où les rapports officiels omettent ces contributions.

Deuxièmement, l'exclusion de la gouvernance de la CSST a des coûts réels et documentés. Comme l'a établi le chapitre 4, lorsque la société civile est absente de la conception des programmes, la coopération devient moins éclairée, moins adaptative, moins redevable et moins durable. Il ne s'agit pas d'un risque théorique. En RDC, six partenariats bilatéraux de CSST documentés dans l'ENV 2023 se sont déroulés sans qu'aucun rôle formel ne soit attribué au CNONGD, bien que cette plateforme détienne les seules connaissances détaillées sur les communautés déplacées et les besoins non satisfaits. Au Burkina Faso et en Guinée, les flux de CSST se sont poursuivis pendant la transition politique alors que les mécanismes de contrôle communautaire s'effondraient. En matière de coopération triangulaire, le cas ProSAVANA a montré que lorsque la redevabilité est dispersée entre plusieurs gouvernements et agences, sans qu'aucun acteur de la société civile ne soit structurellement en mesure de demander si les communautés ont été consultées, les erreurs de conception s'accumulent jusqu'à devenir politiquement insoutenables. L'inclusion n'est pas un principe de participation. C'est une fonction de gestion des risques.

Troisièmement, les réseaux régionaux de la société civile constituent une infrastructure de coopération — et ils souffrent d'un manque chronique de ressources. Le réseau des Unités de Liaison Nationales de la PIANGO permet l'apprentissage entre pairs dans 15 pays insulaires du Pacifique simultanément, y compris pour des plateformes telles que la KANGO, basées à Kiribati, qui ne peuvent accéder à la gouvernance du financement climatique par le biais des seuls canaux bilatéraux. Les plateformes membres de Forus en Afrique de l'Ouest partagent des méthodologies de suivi des ODD et de finances publiques grâce à une coordination régionale, pour un coût bien inférieur à celui de l'assistance technique externe. Ces réseaux ne fonctionnent pas uniquement grâce à la bonne volonté. Ils nécessitent des ressources durables. Le financement de **ces réseaux** est un investissement dans les systèmes qui permettent la circulation des connaissances — et non une charge administrative.

Ce que les données probantes impliquent pour le post-2030

La CSST repose sur des principes importants pour l'avenir de la coopération au développement : horizontalité, solidarité, apprentissage mutuel, appropriation nationale et reconnaissance du fait que l'expertise n'est pas la propriété exclusive des pays à revenu élevé ou des grandes institutions multilatérales. Un cadre post-2030 qui prendrait ces principes au sérieux serait sensiblement différent du modèle actuel.

Mais les données probantes présentées dans ce rapport montrent également que la CSST ne met pas automatiquement en œuvre ces principes. Des asymétries de pouvoir existent au sein du Sud Global. Les intérêts géopolitiques façonnent les relations de coopération. L'opacité, la mainmise des élites et l'exclusion des communautés sont des risques avérés, et non hypothétiques. Un futur cadre qui s'inspire de la CSST doit reprendre les meilleurs principes — et corriger ses faiblesses persistantes.



Cinq principes de conception se dégagent des données présentées dans ce rapport.



Le partenariat plutôt que l'aide.

Une coopération conçue comme un apprentissage mutuel et une responsabilité partagée produit des résultats plus durables que le transfert de ressources par le biais de relations verticales donateur-bénéficiaire. Le KCOC et la PIANGO (présentés aux chapitres 2 et 3) montrent à quoi cela ressemble lorsqu'elle est institutionnalisée. ProSAVANA (chapitre 3) montre le coût à payer lorsque les communautés du Sud Global n'ont pas de voix officielle dans la conception de la coopération, quel que soit le nombre de gouvernements présents à la table des négociations.



Le leadership local comme architecture, et non comme aspiration.

Le leadership local doit façonner le financement, la gouvernance, le suivi et la redevabilité — et ne pas se limiter à une simple mention dans le discours politique. Cela implique de créer de véritables voies permettant aux plateformes de la société civile, aux gouvernements locaux, aux organisations communautaires et aux groupes de titulaires de droits d'influencer les priorités et d'évaluer les résultats, en accordant une attention particulière aux personnes les plus souvent marginalisées : les femmes, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les communautés déplacées. Le travail du CONGAD (chapitre 2) a démontré ce qu'il est possible de réaliser lorsque la participation locale inclusive est associée à une rigueur méthodologique. À l'inverse, l'exclusion structurelle du CNONGD en RDC (chapitre 4) a illustré le coût élevé de l'absence de telles approches.



La gouvernance multipartite comme norme.

Les mécanismes de coopération doivent être conçus avec la participation de la société civile dès le départ — celle-ci ne doit pas être consultée après que les décisions ont été prises, ni invitée à mettre en œuvre les actions une fois les priorités fixées. Dans des contextes de crise, de transition et d'espace civique restreint, comme le montrent les cas du Burkina Faso, de la RDC et de la Guinée présentés au chapitre 4, la participation de la société civile ne peut être laissée à la discrétion du gouvernement hôte. Les normes internationales de gouvernance en matière de CSST doivent la protéger en tant que condition de conception non négociable.



La transparence comme condition préalable à la redevabilité.

Les programmes de la CSST doivent publier des informations accessibles concernant leurs objectifs, leurs partenaires, leur financement, les résultats attendus, les mesures de sauvegarde et le suivi. Sans information, la participation ne peut être significative, quel que soit le nombre d'espaces de consultation créés. Les normes de transparence devraient porter sur les objectifs, le financement, les modalités de mise en œuvre, les calendriers et les conclusions des évaluations, et s'appliquer à toutes les modalités de coopération, et pas seulement à celles soumises aux obligations de déclaration du CAD de l'OCDE.



Reconnaissance et financement de l'apprentissage par les pairs facilité par la société civile.

Le prochain cadre doit prendre en compte, documenter et financer la CSST menée par la société civile. La mesure la plus immédiatement réalisable consiste à créer ou à élargir des volets dédiés au sein des mécanismes de coopération existants, des programmes des Nations unies et des instruments de financement afin de financer l'apprentissage par les pairs facilité par la société civile et la CSST multipartite. À mesure que les discussions politiques sur une architecture de coopération plus large progressent, la société civile devrait plaider dès le départ pour que toute nouvelle structure de gouvernance inclue les organisations de la société civile, les gouvernements locaux et les représentants des titulaires de droits, et ne pas accepter des arrangements où cette inclusion est traitée comme une réflexion après coup une fois l'architecture mise en place.



Les acteurs qui peuvent changer cela – et ce que chacun détient

Les lacunes recensées dans le présent rapport ne relèvent pas d'une seule institution et ne peuvent être comblées par un seul changement de politique. Elles se répartissent entre les différents acteurs qui conçoivent, financent, gèrent et rendent compte de la coopération au développement. Chacun dispose d'un levier différent — et chacun est donc abordé différemment au chapitre 6.

Les gouvernements nationaux et les institutions chefs de file de la CSST sont les principaux architectes de la CSS. Ils conçoivent les stratégies nationales de coopération, négocient les accords et décident de la manière dont la coopération est gérée et rendue compte. Ils sont donc les acteurs qui peuvent institutionnaliser la participation de la société civile à la conception de la CSST, au suivi et aux rapports d'ENV, et qui portent la responsabilité la plus directe lorsque les programmes de coopération excluent les communautés concernées.

L'UNOSSC et le PNUD façonnent les discours mondiaux et les systèmes de connaissances autour de la CSST, et soutiennent de nombreuses initiatives de coopération triangulaire aux niveaux national et régional. Ce sont les acteurs les mieux placés pour rendre visible l'apprentissage par les pairs mené par la société civile dans les données officielles sur la CSST, pour mettre à jour les orientations afin d'y inclure des données issues des communautés, et pour créer des guichets de financement flexibles pour la coopération facilitée par la société civile — en particulier dans les Pays les Moins Avancés (PMA), les PEID et les contextes fragiles.

Les prestataires et facilitateurs de la coopération triangulaire — agences bilatérales, acteurs des Nations unies et autres institutions qui financent ou organisent la coopération triangulaire — déterminent si la participation de la société civile est intégrée dès la conception des programmes ou ajoutée après coup. ProSAVANA (chapitre 3) a montré ce qu'entraîne l'absence de cette exigence. Faire de la participation de la société civile une condition de financement dès la conception, plutôt qu'une consultation facultative, est la réforme clé que ce groupe peut mettre en œuvre.

Les organisations intergouvernementales régionales définissent les cadres dans lesquels s'inscrit l'apprentissage régional entre pairs, déterminant si la coopération est structurée comme une plateforme intergouvernementale ou multipartite. Ouvrir les mécanismes régionaux de Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST) et d'ODD à une participation structurée de la société civile est le changement que ce groupe peut apporter ; sans cela, les données probantes issues des communautés et les perspectives de redevabilité restent en marge des espaces où se définissent les priorités de la coopération régionale.

Les Banques Publiques de Développement et les institutions de financement du développement façonnent la Coopération Sud-Sud et Triangulaire liée aux investissements en matière de durabilité par le biais de conditions de financement, de mesures de sauvegarde et de mécanismes de redevabilité. Lorsque la société civile est exclue de la conception des investissements liés à la CSST, les communautés touchées par les programmes d'infrastructure, de financement climatique, de systèmes alimentaires et de services publics supportent des risques qu'elles n'ont pas contribué à évaluer. L'application de normes de transparence, de sauvegarde et de participation communautaire à la coopération technique liée à la CSST est la réforme que ce groupe peut mettre en œuvre.

Les processus politiques mondiaux de coopération au développement — notamment l'examen des ODD, le suivi du Financement du développement, le suivi de l'UNOSSC/BAPA+ et les négociations sur le cadre post-2030 — façonnent les normes selon lesquelles tous les autres acteurs opèrent. Intégrer la participation de la société civile, la protection de l'espace civique, la transparence et la redevabilité dans le futur programme de coopération est la tâche qui incombe à ce groupe. Si les futurs cadres de coopération sont conçus uniquement autour de rapports entre États, les données probantes issues des communautés et les fonctions de redevabilité de la société civile resteront structurellement marginales, quelles que soient les actions menées par les gouvernements ou les agences individuels.

Les membres de Forus et les réseaux de la société civile sont à la fois les sujets de l'analyse de ce rapport et les acteurs du plaidoyer qu'il préconise. Les données documentées ici — concernant l'apprentissage entre pairs qui passe inaperçu, les lacunes de gouvernance qui ne sont pas remises en cause, les réseaux régionaux qui fonctionnent sans ressources adéquates — doivent être identifiées, documentées et mises à profit dans les espaces de plaidoyer nationaux, régionaux et mondiaux. La tâche des membres de Forus consiste à rendre visible la CSST menée par la société civile : la cartographier, la documenter et plaider pour sa reconnaissance et son financement dans tous les forums où la coopération au développement est discutée.

Outils numériques et infrastructure d'apprentissage entre pairs

Les distances géographiques, les frais de déplacement et les contraintes en matière de visas qui ont historiquement limité les échanges entre les sociétés civiles Sud-Sud ont été considérablement réduits grâce aux outils de communication numériques. La coordination par la PIANGO de 15 Unités Nationales de Liaison (UNL) à travers le Pacifique repose largement sur des réunions virtuelles, permettant à la KANGO (Kiribati) d'accéder à l'apprentissage par les pairs du Fond Vert pour le Climat (GCF) depuis les Fidji et Samoa sans frais de déplacement prohibitifs. Le programme de bourses pour les ONG de Taiwan AID combine des phases de préparation virtuelles et des immersions en présentiel — optimisant ainsi le temps passé en présentiel pour le renforcement des relations tout en menant l'orientation, la formation méthodologique et le suivi de manière virtuelle.

Cependant, les outils numériques posent leurs propres défis en matière d'accès et d'équité : une connectivité peu fiable dans certains contextes, des barrières linguistiques dans les systèmes de gestion des connaissances numériques principalement anglophones, et les limites des échanges purement virtuels pour l'établissement de relations. Les données issues des 20 cas suggèrent qu'un modèle hybride est optimal : ancrer les relations grâce à des échanges en présentiel périodiques tout en menant un apprentissage par les pairs continu par voie numérique. Investir dans des infrastructures numériques accessibles pour les plateformes de la société civile, y compris des produits de connaissances traduits et une facilitation multilingue, est une condition préalable pour que les outils numériques puissent réaliser leur potentiel en tant que facteurs d'égalisation de la CSST.

Solidarité Sud-Sud en matière de financement de la justice et de l'espace civique

Le déficit de financement des ODD, estimé à 4 000 milliards de dollars par an, reflète les inégalités structurelles du système financier mondial : capacité limitée de mobilisation des ressources nationales, fardeau de la dette pesant sur l'investissement public, coopération au développement insuffisante, flux financiers illicites et financement climatique ne parvenant pas aux communautés de première ligne. Les 26 cas documentés illustrent directement la dimension financière de l'exclusion de la société civile : la KANGO ne peut pas accéder de manière indépendante au financement du Fond Vert pour le Climat (GCF) ; la PLATONG n'a aucun moyen d'accéder à la gouvernance du Fonds IBSA ; le CNONGD ne peut pas accéder aux flux bilatéraux de coopération Sud-Sud documentés dans le propre Examen National Volontaire (ENV) de la RDC.

La coopération Sud-Sud offre des opportunités pour mener des actions collectives en faveur du financement de la justice — allègement de la dette, justice fiscale et financements innovants au service des communautés. La présidence du C20 assurée par l'INFID est l'exemple le plus concret de l'engagement de la société civile du Sud Global en faveur de la justice financière au plus haut niveau. Le réseau Forus d'Amérique latine Caraïbes (ALC), qui relie l'ASONOG (Honduras), la CONGCOOP (Guatemala) et l'ABONG (Brésil), démontre que la coordination transfrontalière de la société civile en matière de justice financière peut fonctionner de manière horizontale entre les régions.



Concernant l'espace civique : selon les conclusions mondiales du CIVICUS Monitor 2025, seuls 7 % de la population mondiale vivent dans des pays où l'espace civique est libre ou relativement ouvert (CIVICUS Monitor, 2025). Les 20 cas illustrent cette réalité : le SPONG (Burkina Faso) sous régime militaire depuis janvier 2022 ; le FONGDD (Guinée) en transition depuis 2021 ; le CNONGD (RDC) avec des restrictions avérées de l'espace des OSC. La solidarité Sud-Sud en matière d'espace civique signifie que les membres de Forus, dans des contextes plus ouverts, défendent leurs pairs dans des contextes restreints — l'ancienne présidente du Forus, Christelle Kalhoulé (SPONG), utilisant sa visibilité mondiale comme mécanisme de protection ; la position de l'INFID au G20 amplifiant la voix de la société civile du Sahel ; les relations de la LAPAS avec l'UE soulevant les préoccupations relatives à l'espace civique en Europe de l'Est.

Rentabilité de la CSST de la société civile : l'argument de l'investissement

La comparaison des coûts entre les différentes modalités est frappante. Les comparaisons de coûts disponibles suggèrent que les échanges structurés d'apprentissage entre pairs peuvent offrir une valeur de transfert de connaissances similaire ou supérieure, pour un coût bien inférieur à celui des missions traditionnelles d'assistance technique menées par les pays du Nord Global. Pour les bailleurs de fonds qui réfléchissent à la manière d'allouer les ressources de la coopération au développement dans les dernières années de l'Agenda 2030, le financement de l'apprentissage par les pairs facilité par la société civile est susceptible de représenter un excellent rapport qualité-prix — bien que des preuves plus systématiques de rentabilité renforceraient cette affirmation simultanément plutôt que pour un pays bénéficiaire à la fois.

Approche	Calendrier moyen	Implications en termes de ressources	Rôle de la société civile
Innovation locale indépendante	2 à 3 ans d'essais et d'erreurs	Coût d'opportunité élevé en raison d'un partage limité des connaissances	Acteur principal, mais rarement partagé au-delà d'une seule plateforme
Assistance technique traditionnelle	3 à 5 ans	Gourmande en ressources ; forte dépendance à l'expertise externe	Souvent absente ou sous-traitée uniquement lors de la mise en œuvre
CSS de gouvernement à gouvernement	1 à 3 ans	Variable; souvent mal documentée	Absente de la gouvernance formelle de la CSST dans les cas examinés
Réseau régional de la société civile (modèle de la PIANGO)	En cours, durable	Coût par pays réduit grâce au partage des connaissances et à la coordination	Pôle de coordination régional — CSST pour 15 pays simultanément

Les membres de Forus et les réseaux de la société civile sont à la fois les objets de l'analyse de ce rapport et les acteurs du plaidoyer qu'il préconise. Les éléments de preuve présentés ici — concernant l'apprentissage entre pairs qui passe inaperçu, les lacunes en matière de gouvernance qui ne sont pas remises en cause, les réseaux régionaux qui fonctionnent sans ressources suffisantes — doivent être mis en évidence, documentés et mis à profit dans les espaces de plaidoyer nationaux, régionaux et mondiaux. La tâche des membres de Forus consiste à rendre visible la CSST menée par la société civile : la cartographier, la documenter et plaider en faveur de sa reconnaissance et de son financement dans toutes les instances où la coopération au développement est débattue.



Chapitre 6

Recommandations et plan d'action

Les données probantes présentées dans ce rapport mènent à une conclusion centrale : la participation de la société civile n'est pas un élément accessoire de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire. C'est une condition pour une coopération plus ancrée localement, plus redevable, plus adaptative, plus légitime et plus durable.

Les recommandations de ce chapitre sont classées en fonction des acteurs les plus à même d'influencer la manière dont la Coopération Sud-Sud et Triangulaire est conçue, financée, suivie, documentée et reconnue. Ces acteurs ne disposent pas tous des mêmes leviers de changement. Les gouvernements nationaux et les institutions phares de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire façonnent les stratégies nationales, les accords bilatéraux et la gouvernance des programmes. Le Bureau des Nations unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC), le PNUD et l'ensemble du système des Nations unies pour le développement influencent ce qui est reconnu, documenté et rapporté en tant que Coopération Sud-Sud et Triangulaire. Les prestataires et facilitateurs de la coopération triangulaire façonnent la conception des programmes et les conditions de financement. Les organisations intergouvernementales régionales créent des espaces politiques et d'apprentissage par les pairs entre les pays. Les Banques Publiques de Développement et les institutions financières de développement influencent la coopération technique, la préparation des projets, les mesures de sauvegarde et les normes d'investissement. Les processus politiques mondiaux façonnent les futures normes de la coopération au développement. Les membres de Forus et les réseaux de la société civile sont les acteurs de plaidoyer qui peuvent utiliser ces données probantes pour faire avancer le changement.

Le message central est le même pour tous les publics : la participation de la société civile n'est pas seulement un principe démocratique. C'est un moyen concret d'améliorer la qualité de la coopération. La société civile apporte des données probantes issues des communautés, identifie les risques d'exclusion, aide à adapter les modèles de coopération au contexte, renforce la redevabilité, renforce la confiance du public et soutient la durabilité à long terme des résultats.



À l'intention des gouvernements nationaux et des institutions chefs de file de la CSST

Demande principale : institutionnaliser la participation de la société civile à la gouvernance, à la conception, au suivi et au reporting de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST).

Les gouvernements nationaux sont les principaux architectes de la coopération Sud-Sud. Ils négocient les accords, définissent les priorités, élaborent les stratégies nationales de coopération, assurent la coordination avec les pays partenaires et décident des modalités de reporting de la coopération. C'est pourquoi les Ministères des Affaires Étrangères, de la Planification et des Finances, les agences nationales de coopération, les organismes de coordination des ODD et les points focaux de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST) comptent parmi les publics cibles les plus importants de ce rapport. La société civile ne doit pas être traitée comme un commentateur externe ou un partenaire de mise en œuvre sollicité une fois les décisions prises. Les plateformes nationales de la société civile, les organisations communautaires, les coalitions thématiques, les organisations de défense des droits des femmes, les groupes de jeunes, les organisations de personnes en situation de handicap, les organisations des peuples autochtones, les acteurs du développement local et d'autres acteurs civiques doivent être impliqués avant que les priorités, les partenaires, les modèles et les modalités de mise en œuvre de la coopération ne soient finalisés.

Cela rendrait la CSST plus efficace, car les gouvernements tirent profit des connaissances détenues par la société civile. La société civile peut identifier les communautés laissées pour compte, les risques de mise en œuvre émergents, les hypothèses qui ne correspondent pas aux réalités locales, et la manière dont la coopération peut être adaptée pour renforcer l'appropriation et la confiance. La participation de la société civile peut également aider les gouvernements à renforcer la légitimité de la CSST à un moment où la confiance du public dans les institutions est mise à rude épreuve.

Les gouvernements nationaux et les institutions chefs de file de la CSST devraient :

1. Mettre en place des mécanismes réguliers de dialogue entre le gouvernement et la société civile sur la CSST, reliés, dans la mesure du possible, aux structures nationales existantes en matière de coopération, d'ODD, de planification ou d'efficacité du développement.
2. Associer la société civile à la conception des politiques, des programmes et des accords de coopération bilatéraux en matière de CSST avant que les priorités, les partenaires et les modèles de programme ne soient finalisés.
3. Veiller à ce que les plateformes nationales de la société civile et les coalitions thématiques concernées participent aux mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes de CSST et des stratégies nationales en la matière.
4. Publier des informations accessibles sur les accords, les objectifs, les priorités, le financement, les partenaires de mise en œuvre, les calendriers, les résultats attendus et les évaluations de la CSST.
5. Reconnaître les données probantes générées par la société civile, les données citoyennes et l'apprentissage par les pairs facilité par la société civile dans les Examens Nationaux Volontaires (ENV), les Examens Locaux Volontaires (ELV), les rapports nationaux sur les ODD et les rapports sur la coopération au développement.
6. Intégrer des mécanismes de retour d'information des communautés dans les programmes de CSST, en particulier ceux qui concernent les terres, les moyens de subsistance, les services publics, l'adaptation au changement climatique, les infrastructures, la transformation numérique, les systèmes alimentaires ou les communautés marginalisées.
7. Utiliser les plateformes nationales d'ONG et les organes de coordination de la société civile comme points d'entrée pour un dialogue structuré, la collecte de données probantes, la consultation des communautés et la redevabilité.
8. Veiller à la participation des groupes souvent exclus de la conception des initiatives de coopération, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les migrants, les communautés déplacées, les communautés rurales et les autres groupes confrontés à la marginalisation.
9. Protéger la participation de la société civile dans les contextes où l'espace civique est restreint, en période de transition politique ou de crise, là où un suivi indépendant et la voix de la communauté peuvent être les plus nécessaires.
10. Éviter de présenter la CSST comme étant automatiquement inclusive ou horizontale, à moins que sa gouvernance ne repose sur la transparence, la participation et la redevabilité vis-à-vis des communautés.

Demande principale : Reconnaître l'apprentissage par les pairs mené par la société civile, les données générées par les citoyens et le suivi communautaire comme faisant partie intégrante de l'écosystème de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire.

Le système des Nations unies joue un rôle central dans la définition de la compréhension mondiale de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire. L'UNOSSC influence les discours mondiaux, les plateformes de connaissances et la visibilité. Le PNUD soutient de nombreuses initiatives de Coopération Sud-Sud et Triangulaire aux niveaux national et régional. Les coordonnateurs résidents des Nations unies et les équipes de pays des Nations unies peuvent aider à relier les plateformes nationales de la société civile à la coopération menée par les gouvernements, à la mise en œuvre des ODD et aux processus d'Examen National Volontaire (ENV). Le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations unies (DESA) et les espaces liés au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) influencent la manière dont la Coopération Sud-Sud et Triangulaire est prise en compte dans le suivi et l'examen des ODD. Cela signifie que le système des Nations unies peut contribuer à combler l'une des principales lacunes identifiées dans le présent rapport : une grande partie de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire facilitée par la société civile a lieu, mais elle n'est ni comptabilisée, ni rapportée, ni financée, ni reconnue. Les plateformes de la société civile échangent déjà des méthodes sur le suivi des ODD, la localisation, la redevabilité en matière de finances publiques, l'adaptation au changement climatique, la résilience face aux catastrophes, la protection de l'espace civique et la participation communautaire. Pourtant, ces échanges restent souvent invisibles dans les systèmes officiels de Coopération Sud-Sud et Triangulaire.

L'UNOSSC, le PNUD et l'ensemble du système des Nations unies pour le développement devraient :

1. Reconnaître l'apprentissage par les pairs mené par la société civile, les données générées par les citoyens et le suivi communautaire comme des contributions valables à la CSST.
2. Mettre à jour les orientations, les plateformes de connaissances et les pratiques de documentation en matière de CSST afin d'y inclure les échanges entre pairs facilités par la société civile et les données issues des communautés.
3. Encourager les pays à rendre compte des contributions de la société civile à la CSST dans les Examens Nationaux Volontaires (ENV), les Examens Locaux Volontaires (ELV), les rapports nationaux sur les ODD et les examens de la coopération soutenus par l'ONU.
4. Veiller à ce que les programmes de CSST et de coopération triangulaire soutenus par les Nations unies incluent la participation de la société civile à la conception, à la mise en œuvre, au suivi, à l'examen et à l'apprentissage.
5. Aider les équipes de pays des Nations unies à mettre en relation les plateformes nationales de la société civile avec les points focaux gouvernementaux de la CSST, les organes de coordination des ODD et les ministères concernés.
6. Créer ou promouvoir des mécanismes de financement flexibles pour la CSST menée par la société civile et multipartite, en particulier dans les PMA, les PEID, les contextes fragiles et les pays confrontés à des restrictions de l'espace civique.
7. Soutenir les réseaux régionaux de la société civile en tant qu'infrastructure de la CSST, en reconnaissant qu'ils facilitent le transfert de connaissances entre les pays confrontés à des défis de développement comparables.
8. Collaborer avec les réseaux de la société civile pour élaborer des méthodologies simples permettant de documenter la CSST menée par la société civile, notamment en précisant qui a échangé quoi, comment les enseignements ont été adaptés, ce qui a changé et quelles ressources ont été nécessaires.
9. Veiller à ce que les initiatives de CSST soutenues par l'ONU intègrent des normes de transparence et de redevabilité, en particulier lorsque les programmes concernent les communautés marginalisées, les services publics, la résilience climatique, la terre, les moyens de subsistance ou la gouvernance locale.
10. Reconnaître la société civile comme l'un des piliers essentiels du développement dans la programmation de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire, qui génère des données probantes, favorise l'apprentissage entre pairs et renforce le suivi et la redevabilité, plutôt que de la traiter uniquement comme un bénéficiaire ou un partenaire de mise en œuvre, compte tenu des rôles divers de la société civile dans la production de données probantes sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire, la facilitation de l'apprentissage entre pairs et le renforcement du suivi et de la redevabilité.

À l'intention des prestataires et des facilitateurs de la coopération triangulaire

Demande principale : faire de la participation de la société civile une exigence de conception financée dans la coopération triangulaire.

La coopération triangulaire peut jouer un rôle important en mettant en relation l'expertise du Sud Global, des ressources supplémentaires, un soutien technique et un pouvoir de convocation. Elle peut aider les pays et les communautés à apprendre de leurs pairs tout en mobilisant des financements ou un soutien institutionnel auprès d'un troisième partenaire. Cependant, la coopération triangulaire n'échappe pas automatiquement aux faiblesses de l'aide traditionnelle. Si les priorités sont définies sans les communautés concernées, si la société civile est consultée trop tardivement, ou si la redevabilité est dispersée entre plusieurs institutions, la coopération triangulaire peut reproduire des modèles descendants sous une autre appellation.

Les prestataires et les facilitateurs de la coopération triangulaire devraient :

1. Faire de la participation significative de la société civile une exigence dans la conception des programmes de coopération triangulaire, et non un simple complément facultatif.
2. Impliquer la société civile dès les premières étapes de la conception, avant que les priorités, les modèles de coopération, les communautés cibles et les modalités de mise en œuvre ne soient finalisés.
3. Prévoir dès le départ un budget pour la participation de la société civile, incluant les coûts liés à l'organisation de réunions, à la traduction, à l'interprétation, à la facilitation, à la consultation communautaire, à la documentation, aux déplacements, à l'accessibilité et au suivi.
4. Exiger que les propositions de coopération triangulaire expliquent comment les données issues de la société civile, les connaissances locales et les retours d'information des communautés ont influencé la conception du programme.
5. Impliquer les acteurs de la société civile dans les processus d'évaluation des risques, de mesures de sauvegarde, de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.
6. Veiller à ce que les communautés concernées aient accès à l'information, à des canaux de retour d'information et à des mécanismes de redevabilité tout au long du cycle du programme.
7. Financer les échanges d'apprentissage entre pairs menés par la société civile, y compris le mentorat, les visites d'étude, les communautés de pratique, les échanges numériques et la documentation conjointe.
8. Soutenir les réseaux régionaux et mondiaux de la société civile en tant qu'infrastructures de coopération, en particulier lorsqu'ils relient plusieurs pays confrontés à des défis similaires.
9. Éviter de traiter la société civile uniquement comme un prestataire chargé de la mise en œuvre. Lorsque la société civile apporte des données probantes, une légitimité, une capacité de suivi ou une infrastructure d'apprentissage par les pairs, elle doit être reconnue comme un partenaire de conception et de redevabilité.
10. Utiliser la coopération triangulaire pour établir des normes de transparence, de participation et de redevabilité plus élevées que celles que l'on trouve souvent dans la coopération purement bilatérale.

À l'intention des organisations intergouvernementales régionales

Demande principale : ouvrir les mécanismes régionaux de CSST, d'ODD et d'apprentissage par les pairs à une participation structurée de la société civile.

Le rôle principal des organisations intergouvernementales régionales est politique, normatif et de coordination de réunions. Elles façonnent les agendas de coopération régionale, facilitent l'apprentissage entre pairs entre les gouvernements, coordonnent les stratégies régionales et créent des espaces où les pays échangent leurs expériences en matière de politiques. Cela en fait des acteurs importants pour renforcer la participation de la société civile à la CSST.

Cette recommandation s'adresse aux organismes régionaux et sous-régionaux qui coordonnent la coopération, la mise en œuvre des ODD, les échanges techniques, l'apprentissage en matière de politiques ou les biens publics régionaux. Selon la région, cela peut inclure l'Union africaine et l'Agence de Développement de l'Union Africaine avec l'Agence du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (CDAA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Forum des îles du Pacifique (FIP), le Programme ibéro-américain pour le renforcement de la coopération Sud-Sud (PIFCSS), la Communauté d'États latino-américains et caraïbes (CELAC), le SICA, la Communauté Caribéenne (CARICOM), l'Association Sud Asiatique pour la Coopération Régionale (SAARC) et d'autres mécanismes régionaux pertinents, ainsi que les forums régionaux sur les ODD et les espaces des commissions régionales des Nations unies, le cas échéant.

Les organisations intergouvernementales régionales devraient :

1. Mettre en place des mécanismes structurés de participation de la société civile aux processus régionaux de CSST, de mise en œuvre des ODD et d'apprentissage des politiques.
2. Associer les plateformes nationales et régionales de la société civile à la définition des priorités, à la production de données probantes, au suivi et à l'évaluation des initiatives de coopération régionale.
3. Veiller à ce que les espaces régionaux d'apprentissage par les pairs ne se limitent pas aux responsables gouvernementaux, mais incluent également des acteurs de la société civile disposant de données probantes au niveau communautaire et d'une expérience en matière de mise en œuvre.
4. Créer des espaces réguliers d'échange entre les gouvernements, la société civile, les autorités locales, les parlements, les acteurs des Nations unies et les institutions régionales sur la mise en œuvre de la CSST et des ODD.
5. Reconnaître l'apprentissage par les pairs régional mené par la société civile comme faisant partie intégrante de l'écosystème régional de la CSST.
6. Soutenir les réseaux régionaux de la société civile qui relient les plateformes nationales entre les pays et aident à adapter les pratiques à des contextes politiques, sociaux et institutionnels comparables.
7. Associer la société civile au suivi régional des engagements de coopération, en particulier ceux liés à la localisation des ODD, aux finances publiques, à l'espace civique, à l'adaptation au changement climatique, à l'égalité des sexes, à la protection sociale et à la gouvernance inclusive.
8. Protéger la participation de la société civile dans les espaces régionaux, en particulier pour les acteurs issus de pays en transition politique, en conflit ou soumis à des restrictions de l'espace civique.
9. Promouvoir des normes régionales de transparence pour la CSST, y compris la diffusion d'informations publiques sur les priorités de coopération, les partenaires, le financement, la mise en œuvre et les résultats.
10. Éviter de créer des espaces de consultation parallèles qui n'ont aucune influence sur la prise de décision. La participation de la société civile doit être liée aux processus de coopération régionale concrets.

Pour les Banques Publiques de Développement et les institutions de financement du développement

Demande principale : appliquer des normes de transparence, de sauvegarde et de participation à la coopération technique et aux investissements liés à la CSST.

L'influence des Banques Publiques de Développement et des institutions de financement du développement réside dans le financement, la préparation des projets, l'assistance technique, les mesures de sauvegarde, les mécanismes de redevabilité, le soutien aux politiques publiques et les normes d'investissement. Elles déterminent la manière dont la coopération se traduit en infrastructures, financement climatique, services publics, systèmes alimentaires, transformation numérique, biens publics régionaux et autres domaines d'investissement qui affectent directement les communautés.

Cette recommandation s'applique aux Banques Publiques de Développement et aux institutions financières de développement multilatérales, régionales, sous-régionales et nationales impliquées dans la coopération technique, le soutien aux politiques, les investissements, la préparation de projets ou le financement mixte liés à la CSST.

Les Banques Publiques de Développement et les institutions de financement du développement devraient :

1. Exiger une participation significative de la société civile à la coopération technique, à la préparation de projets et aux programmes d'investissement liés à la CSST.
2. Publier des informations accessibles sur les projets et la coopération technique liés à la SSTC, y compris les objectifs, le financement, les partenaires, les calendriers de mise en œuvre, les impacts attendus et les conclusions des évaluations.
3. Veiller à ce que les communautés concernées et les OSC aient accès à l'information, aux processus de consultation et aux mécanismes de redevabilité.
4. Appliquer aux investissements liés à la CSST des normes fondées sur les droits, sensibles au genre, tenant compte du climat et garantissant la redevabilité envers les communautés.
5. Associer la société civile aux évaluations des besoins, à l'analyse des risques sociaux et environnementaux, aux mesures de sauvegarde, ainsi qu'aux processus de suivi et d'apprentissage.
6. Veiller à ce que la participation de la société civile soit budgétisée dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des projets, plutôt que laissée à des consultations non financées.
7. Soutenir le suivi communautaire des investissements liés à la CSST, en particulier dans les domaines des infrastructures, de l'adaptation au changement climatique, de l'énergie, de l'agriculture, de la transformation numérique et des services publics.
8. Utiliser la coopération technique et le soutien aux politiques pour renforcer la gestion participative des finances publiques, la transparence budgétaire et la redevabilité locale.
9. Soutenir les réseaux régionaux de la société civile et les plateformes nationales capables d'intégrer les données probantes issues des communautés dans la conception et le suivi des investissements.
10. Aligner le financement lié à la CSST sur les principes d'espace civique, de transparence, de redevabilité et de développement mené localement.

Pour les processus politiques de coopération au développement mondial

Demande principale : Intégrer la participation de la société civile, l'espace civique, la transparence et la redevabilité dans le futur programme de coopération.

Cet ensemble de recommandations s'adresse à l'ensemble des acteurs qui façonnent l'avenir de la coopération au développement à travers l'examen des ODD, le suivi du FdD, les discussions sur l'efficacité du développement, le suivi de l'UNOSSC/BAPA+, les discussions sur la coopération triangulaire du CAD de l'OCDE et les futurs débats sur le post-2030. Cela inclut les États membres de l'ONU, les entités des Nations unies, les forums de coopération au développement, les coalitions de la société civile, les espaces liés au CAD de l'OCDE et au Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au Développement (GPEDC) le cas échéant, les acteurs du suivi du financement du développement, les processus du FPHN et d'examen des ODD, ainsi que les plateformes façonnant les normes de coopération futures.

L'avenir de la coopération au développement devrait s'inspirer des meilleurs principes de la coopération Sud-Sud : horizontalité, solidarité, apprentissage mutuel, partage d'expériences et respect de l'appropriation nationale. Mais il ne doit pas idéaliser la Coopération Sud-Sud et Triangulaire. La Coopération Sud-Sud et Triangulaire peut également reproduire l'exclusion, l'opacité, la concurrence géopolitique et la prise de décision descendante lorsque la participation et la redevabilité sont faibles.

Les processus politiques de coopération au développement à l'échelle mondiale devraient :

1. Reconnaître la participation de la société civile comme une condition préalable à une coopération efficace, redevable et durable.
2. Intégrer l'espace civique, la transparence, la redevabilité fondée sur les droits et la gouvernance multipartite comme principes fondamentaux des futurs cadres de coopération au développement.
3. Veiller à ce que les futurs cadres de suivi des ODD, du financement du développement et de l'efficacité du développement reconnaissent l'apprentissage par les pairs mené par la société civile et les données probantes générées par les communautés.
4. Intégrer des exigences en matière de participation de la société civile dans les futurs systèmes d'évaluation de la coopération, y compris les rapports nationaux, régionaux et mondiaux.
5. Soutenir les rapports parallèles de la société civile sur la qualité de la coopération, l'impact sur les communautés, les risques d'exclusion et les lacunes en matière de redevabilité.
6. Reconnaître la CSST menée par la société civile comme une pratique de coopération à part entière, y compris les réseaux d'apprentissage régionaux, les échanges entre plateformes nationales, le mentorat par les pairs et l'apprentissage de communauté à communauté.
7. Éviter de concevoir les futurs cadres de coopération autour des seuls rapports entre États. Si la coopération future doit être ancrée au niveau local, les systèmes de suivi doivent inclure les données probantes issues des communautés et les perspectives de la société civile.
8. Veiller à ce que les futurs cadres de coopération au développement traitent l'espace civique comme une condition préalable à une coopération efficace.
9. Promouvoir des normes de transparence dans toutes les modalités de coopération, y compris la coopération Sud-Sud, Triangulaire, Nord-Sud, mixte et en matière de financement du développement.
10. Veiller à ce que les mécanismes de financement de la coopération future prévoient des fonds accessibles aux plateformes de la société civile locales, nationales et régionales.

À l'intention des membres de Forus et des réseaux plus larges de la société civile

Demande principale : documenter, nommer et défendre la CSST menée par la société civile.

De nombreux membres de Forus et des réseaux plus larges de la société civile contribuent déjà à la CSST sans la nommer ainsi. Ils échangent des méthodes sur le suivi des ODD, l'engagement dans les ENV, la redevabilité en matière de finances publiques, la localisation, l'adaptation au changement climatique, la protection de l'espace civique, la participation communautaire et le plaidoyer des pays prestataires. Ils mettent en relation des pairs à travers les pays et les régions. Ils aident à adapter les pratiques d'un contexte à un autre. Ils produisent des données probantes susceptibles d'améliorer la qualité de la coopération. La prochaine étape consiste à documenter ce travail de manière plus systématique et à l'utiliser à des fins de plaidoyer.

Les membres de Forus et les réseaux plus larges de la société civile devraient :

1. Cartographier les institutions nationales de CSST, les agences de coopération, les organismes de coordination des ODD, les mécanismes régionaux, les Banques Publiques de Développement, les points d'entrée des équipes de pays des Nations unies et les espaces parlementaires ou politiques pertinents.
2. Documenter les initiatives de CSST menées par la société civile à l'aide d'un modèle simple : quel défi a été relevé ; qui a échangé avec qui ; quelles connaissances ou pratiques ont été partagées ; comment elles ont été adaptées ; qu'est-ce qui a changé ; quelles ressources ont été nécessaires ; et quels enseignements politiques en ont été tirés.
3. Identifier les cas les plus probants dans chaque région et les transformer en brefs récits politiques à des fins de plaidoyer, de communication et d'engagement auprès des gouvernements, des acteurs des Nations unies et des bailleurs de fonds.
4. Utiliser les ENV, les ELV, le FPHN, les forums régionaux sur les ODD, les espaces de l'UNOSSC, le suivi du FdD, Finance en Commun, les consultations du CAD de l'OCDE, les espaces du GPEDC sur l'efficacité du développement et les forums de coopération régionale pour plaider en faveur de l'inclusion de la société civile dans la CSST.
5. Plaider auprès des gouvernements nationaux en faveur d'une participation structurée aux stratégies, à la conception des programmes, au suivi et à l'établissement de rapports de la CSST.
6. Mettre en place un mentorat par les pairs au sein du réseau Forus dans les domaines où les membres disposent déjà d'une solide expertise, notamment les données inclusives, le suivi des ODD, l'engagement dans les ENV, la redevabilité des finances publiques, la protection de l'espace civique, l'adaptation au changement climatique, la localisation et le plaidoyer des pays prestataires.
7. Élaborer des demandes de plaidoyer régionales sur la CSST pouvant être adaptées par les plateformes nationales et les coalitions régionales.
8. Plaider en faveur d'un financement dédié à la CSST menée par la société civile, notamment pour les échanges régionaux, la traduction, la facilitation, les plateformes numériques, le suivi communautaire, la documentation et la communication.
9. Renforcer la collaboration entre les acteurs de la société civile dans les pays prestataires, bénéficiaires et facilitateurs afin que la coopération au développement puisse faire l'objet d'un suivi sous différents angles.
10. Utiliser et diffuser les conclusions du rapport pour démontrer le rôle de la société civile en tant qu'acteur important de la CSST dans l'amélioration de l'efficacité et de la qualité de la coopération au développement. L'inclusion de la société civile dans la CSST n'est pas une option, mais une nécessité pour une coopération efficace, inclusive et redevable.

La participation de la société civile n'est pas seulement un principe démocratique. C'est aussi un moyen concret d'améliorer la qualité de la coopération.



Conclusion

La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont importantes car le monde a besoin de moyens plus rapides, plus ancrés dans la réalité et plus légitimes pour faire progresser le développement durable. La Coopération Sud-Sud et Triangulaire peut contribuer à redéfinir la coopération au développement pour un monde plus multipolaire et interconnecté. Mais cette promesse ne se concrétisera pas uniquement par la coopération entre États. Si la Coopération Sud-Sud et Triangulaire doit être plus qu'un simple changement de prestataire de coopération, elle doit également changer la manière dont la coopération est gouvernée, déterminer quelles connaissances comptent et qui a le pouvoir de définir les priorités.

Les données probantes examinées dans ce rapport montrent que la société civile remplit déjà des fonctions essentielles de la coopération Sud-Sud et triangulaire. La société civile joue déjà ce rôle dans la pratique. Elle relie les réalités locales aux politiques nationales. Elle facilite la circulation des connaissances d'un contexte à l'autre. Elle vérifie si la coopération atteint les communautés. Elle lance des alertes précoces lorsque les programmes causent des préjudices. Elle renforce la confiance, adapte les pratiques et pérennise l'apprentissage au-delà des cycles de projet.

Le défi principal est d'ordre institutionnel. La société civile est active dans la pratique, mais trop souvent invisible dans la gouvernance, le financement et le reporting. Cela affaiblit la coopération et gaspille des connaissances qui pourraient contribuer à accélérer la mise en œuvre. La solution ne consiste pas à ajouter la société civile après coup, mais à concevoir des systèmes de coopération qui reconnaissent son rôle dès le départ.



Le rapport appelle donc à un changement dans la manière dont la société civile est appréhendée au sein de la CSST. La société civile ne doit pas être traitée uniquement comme un bénéficiaire, une partie prenante consultée ou un prestataire chargé de la mise en œuvre. Elle doit être reconnue comme faisant partie intégrante de l'infrastructure de coopération qui rend possibles l'apprentissage, l'adaptation et la redevabilité.

Pour l'ensemble des publics concernés, cinq demandes prioritaires se dégagent.

1

Premièrement, la société civile devrait être impliquée dès la phase de conception des programmes de CSST et des initiatives de coopération au développement. Une implication précoce permet à la société civile de définir les priorités, d'identifier les risques et d'adapter les modèles aux réalités locales avant que les décisions clés ne soient figées.

2

Deuxièmement, l'apprentissage par les pairs mené par la société civile devrait être reconnu comme de la CSST. Lorsque des plateformes nationales, des coalitions régionales et des organisations communautaires échangent des méthodes entre pays, elles pratiquent déjà la coopération Sud-Sud. Le problème est que les systèmes officiels omettent souvent de prendre en compte ou de financer ce travail.

3

Troisièmement, la CSST devrait inclure des normes de transparence et de redevabilité. La coopération ne peut être redevable si les communautés ne savent pas ce qui a été convenu, qui la finance, qui la met en œuvre, quels résultats sont attendus et comment faire part de leurs préoccupations.

4

Quatrièmement, la coopération triangulaire devrait financer la participation dans le cadre de la conception des programmes. Si la participation de la société civile n'est pas budgétisée, elle risque de rester symbolique, extractive ou dépendante du travail bénévole.

5

Cinquièmement, l'espace civique doit être considéré comme une condition préalable à une coopération efficace. Dans les contextes où la société civile est restreinte, la coopération entre États peut se poursuivre tandis que le contrôle communautaire s'affaiblit. La gouvernance de la CSST a besoin de garanties pour protéger la participation précisément là où elle est le plus nécessaire.

Il ne s'agit pas seulement d'un Agenda de la société civile. C'est un Agenda d'efficacité. La Coopération Sud-Sud et Triangulaire sera plus forte lorsqu'elle sera façonnée avec les personnes et les organisations les plus proches de la mise en œuvre et des réalités vécues. La tâche consiste désormais à rendre le rôle de la société civile visible, doté de ressources et institutionnalisé. C'est ainsi que la Coopération Sud-Sud et Triangulaire pourra devenir plus efficace, plus responsable, plus ancrée localement et plus durable.

Alors que les gouvernements, les acteurs des Nations unies, les bailleurs de fonds et la société civile commencent à façonner les dernières années de l'Agenda 2030 et le futur cadre post-2030, un enseignement doit être clair : la coopération doit être plus horizontale, plus ancrée localement et plus responsable envers les populations. La société civile n'est pas en marge de cette évolution. Elle est l'un des principaux maillons qui rendent la coopération au développement possible.



Annexes



Ce document d'accompagnement présente l'ensemble des données probantes des études de cas sur lesquelles s'appuie le rapport de Forus intitulé "Coopération Sud-Sud et Triangulaire : la société civile en tant que connecteur". Tous les cas sont tirés des membres de Forus — des plateformes d'ONG nationales et des coalitions régionales en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie-Pacifique et en Europe. Chaque cas suit une structure commune : Contexte / Ce qui s'est passé / Pourquoi cela est important pour la CSST / Leçon clé / Références.

Ces études de cas sont utilisées tout au long du rapport principal comme éléments probants pour répondre à quatre questions : qu'est-ce qui rend la Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST) efficace ; quelle est la contribution de la société civile ; où la société civile est-elle encore exclue de la gouvernance de la CSST ; et que faut-il changer ? Ce document d'accompagnement fournit tous les détails qui sous-tendent les références succinctes et les encadrés de cas figurant dans le rapport principal.

Le critère appliqué à chaque cas : montre-t-il une contribution concrète de la société civile à la qualité de la CSST — par le biais de données probantes, de l'apprentissage par les pairs, de la redevabilité, de l'adaptation ou de la gouvernance — et peut-on en vérifier la source ? Les cas pour lesquels les données probantes restent incomplètes ou non vérifiées sont signalés par une note de la rédaction.

Découvrez le document d'accompagnement des études de cas



Bibliographie

Documentation principale sur la CSST

- Système de recherche et d'information pour les pays en développement. (2025). Contours émergents de la coopération triangulaire et du Sud global. New Delhi : RIS.
https://www.ris.org.in/sites/default/files/Publication/Triangular_Cooperation_Report-2025.pdf
- Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. (2025). Relier les horizons et les continents : Rapport mondial 2025 de l'UNOSSC. New York : UNOSSC. <https://unsouthsouth.org/2025/07/17/bridging-horizons-and-continents>
- Bureau des Nations unies pour la coopération Sud-Sud. (2024). Rapport mondial sur la coopération Sud-Sud et triangulaire. <https://southsouth-galaxy.org/publications/global-report-on-south-south-and-triangular-cooperation/>
- OCDE et Banque islamique de développement. (2025). Perspectives mondiales sur la coopération triangulaire : deuxième édition. Paris : Éditions de l'OCDE. https://www.oecd.org/en/publications/global-perspectives-on-triangular-co-operation-second-edition_f713f2ce-en.html
- OCDE. (2024). Examens par les pairs de la coopération pour le développement : Corée 2024. Paris : Éditions de l'OCDE. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2024/05/oecd-development-co-operation-peer-reviews-korea-2024_8adb0d3d/889c6564-en.pdf
- OCDE. (2024). Coopération triangulaire avec l'Inde. Document de travail de l'OCDE sur la coopération pour le développement. Paris : OCDE. https://www.oecd.org/en/publications/triangular-co-operation-with-india_285b1a9a-en.html
- OCDE. (2019–2022). Coopération triangulaire : données TOSSD.
<https://www.oecd.org/development/triangular-co-operation.htm>

Documentation du système des Nations unies

- Nations unies. (2015). Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée Générale des Nations unies. <https://sdgs.un.org/2030agenda>
- Nations unies. (1978). Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement. Document des Nations unies A/CONF.79/13.
- Nations unies. (2019). Document final de Buenos Aires de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations unies sur la coopération Sud-Sud (BAPA+40, 2019). Document des Nations unies A/RES/73/291.
- Nations unies. (2009). Document final de Nairobi de la Conférence de haut niveau des Nations unies sur la coopération Sud-Sud. Document des Nations unies A/RES/64/222.
- Nations unies. (2025). Rapport sur les objectifs de développement durable 2025. New York : UN DESA. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025>
- UNOSSC. (2025). Rapport mondial sur la coopération Sud-Sud et triangulaire 2025 : Relier les horizons et les continents – Tracer des voies de transformation dans la coopération Sud-Sud et triangulaire. New York, [Global Report on South-South and Triangular Cooperation 2025](https://www.unssc.org/global-report-on-south-south-and-triangular-cooperation-2025)
- Plateforme de partenariat des ODD des Nations unies. (2022). Institutionnalisation et mise en œuvre du partenariat entre le gouvernement et les OSC — KCOC. <https://sdgs.un.org/partnerships/institutionalization-and-implementation-government-cso-partnership-effectively-fulfill>
- Bureau du PNUD pour le Pacifique. (2022–2025). Documentation du projet Vaka Pasifika. <https://www.undp.org/pacific/projects/vaka-pasifika>
- PNUD Pacifique. (2023). Construire des ponts de redevabilité à travers le Pacifique. <https://www.undp.org/pacific/press-releases/building-bridges-accountability-across-pacific-civil-society-strengthens-its-role-public-finance-management>

Bibliographie

Publications Forus

- Forus International. (2026). Document de vision de Forus pour le post-2030 — La vision : ce que nous défendons, exigeons et refusons. <https://www.forus-international.org/pdf/forus-post-2030-vision-paper-executive-summary-the-vision-what-we-defend-demand-and-decline>
- Forus International. (2025). Libérer le potentiel de la localisation et des partenariats multipartites pour sauver les ODD. <https://www.forus-international.org/pdf/unlocking-the-power-of-localisation-and-multi-stakeholder-partnerships-to-rescue-the-sdgs>
- Forus International. (2025). Les RDN à la croisée des chemins — Du symbolisme au changement systémique. <https://www.forus-international.org/pdf/vnrs-at-the-crossroads-from-symbolism-to-systemic-change>
- Forus International. (2025). Une décennie de redevabilité — Évaluation du rôle des examens nationaux volontaires dans la promotion des ODD. <https://www.forus-international.org/pdf/a-decade-of-accountability-assessing-the-role-of-voluntary-national-reviews-in-advancing-the-sustainable-development-goals>
- Forus International. (2025). Étude cartographique sur les mécanismes et les approches des banques publiques de développement en matière de société civile. <https://www.forus-international.org/pdf/a-mapping-study-on-public-development-banks-civil-society-mechanisms-and-approaches>
- Forus International. (2024). Restaurer la confiance pour une gouvernance inclusive — Mettre en œuvre l'ODD 16 pour des sociétés pacifiques. <https://www.forus-international.org/pdf/rebuilding-trust-for-inclusive-governance-unlocking-sdg-16-for-peaceful-societies>
- Forus International. (2024). Impliquer les banques publiques de développement — Études de cas de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque interaméricaine de développement. <https://www.forus-international.org/pdf/engaging-public-development-banks-study>
- NNNGO / Forus International. (2024). Note d'orientation : L'influence des banques publiques de développement sur le renforcement du rôle du secteur financier dans le développement. <https://www.forus-international.org/pdf/policy-brief-the-influence-of-pdbs-to-strengthening-financial-sector-s-role-in-development-nnngo>
- IISD et Forus International. (2023). Progrès dans la mise en œuvre des ODD au niveau national : une évaluation indépendante des examens nationaux volontaires soumis au FPHN. <https://www.iisd.org/publications/report/progressing-national-sdgs-2023>
- IISD et Forus International. (2023). Faire progresser la mise en œuvre des ODD au niveau national : une évaluation indépendante des examens nationaux volontaires soumis au FPHN. <https://www.iisd.org/publications/report/progressing-national-sdgs-2023>

Sources primaires de l'étude de cas

- Partenariat mondial pour les données sur le développement durable / Data4SDGs. (2022). Le plaidoyer de la société civile mobilise l'action gouvernementale en faveur de données inclusives au Sénégal. <https://www.data4sdgs.org/blog/civil-society-advocacy-mobilizes-government-action-inclusive-data-senegal> [CONGAD]
- Gouvernement du Sénégal. (2022). Plan d'action de la Charte sénégalaise des données inclusives 2022-2025. https://www.data4sdgs.org/sites/default/files/file_uploads/Senegal%20IDC%20Action%20plan%202024%20-%20English.pdf [CONGAD]

Bibliographie

- CSI et CONGAD. (2023). Les syndicats et la société civile unissent leurs forces pour le suivi des ODD au Sénégal. <https://www.ituc-csi.org/> [CONGAD]
- Conseil danois pour les réfugiés. (2024). Documentation du projet LOCAL — Burkina Faso, Mali, Niger. <https://drc.ngo/resources/news/new-project-to-lower-compliance-burdens-for-local-and-national-associations/> [SPONG]
- Shankland, A. et Gonçalves, E. (2016). Imaginer le développement agricole dans le cadre de la coopération Sud-Sud. *World Development*, 78, pp. 328-338. [JOINT/ProSAVANA]
- Observador Rural. (2019). L'ascension et la chute de ProSAVANA. *Observador Rural* n° 82. <https://omrmz.org/wp-content/uploads/2024/02/ProSAVANA-ENG-OR-82-1.pdf> [Groupe ProSAVANA]
- GRAIN. (2013). Lettre ouverte de la société civile mozambicaine. <https://grain.org/en/article/4738> [Groupe ProSAVANA]
- Ministère des Finances et de la Planification économique du Rwanda. (2023). Le Rwanda présente ses progrès en matière d'ODD dans le cadre du VNR 2023. <https://www.minecofin.gov.rw> [CCOAB]
- Gouvernement de Guinée. (2025). Coopération Sud-Sud : La Guinée et le Sénégal. <https://gouvernement.gov.gn/> [FONGDD]
- CIVICUS Monitor. Documentation sur l'espace civique en Guinée. <https://monitor.civicus.org/country/guinea/> [FONGDD]
- AllAfrica / IPS. (2024). Assemblée générale de Forus — Gaborone 2024. <https://allafrica.com/stories/202405300282.html> [SPONG, ASONOG]
- PIANGO. Documentation du projet Vaka Pasifika. <https://piango.org/public-finance-management> [KANGO, PIANGO]
- Délégation de l'UE aux Fidji. (2023). Des finances publiques responsables au service des populations du Pacifique. <https://www.eeas.europa.eu/delegations/fiji/> [PIANGO]
- Islands Business. (2025). Vaka Pasifika élabore un plan d'action pour la redevabilité budgétaire des Fidji. <https://islandsbusiness.com/> [PIANGO]
- Profil des membres du KCOC Forum. <https://www.forus-international.org/en/member/kcoc-korea-ngo-council-for-overseas-development-cooperations> [KCOC]
- JICA. Programme de coopération triangulaire. https://www.jica.go.jp/english/jica_ri/publication/booksandreports/pans_triangular_cooperation_mechanism_with_a_focus_on_jicas_activities.html
- Programme sur le multilatéralisme de la SIPA de Columbia. La coopération Sud-Sud, voie vers un avenir durable. <https://multilateralism.sipa.columbia.edu/> [PLATONG]
- CANGO. Site web officiel : <https://www.cango.org> | Programme de jumelage entre ONG Chine - UEr : <https://chinadevelopmentbrief.org/reports/eu-china-ngo-twinning-programs-agree-to-merge/>
- Bulletin de l'IDS. (2023). La société civile brésilienne et la coopération Sud-Sud. <https://opendocs.ids.ac.uk/> [ABONG]
- UNOSSC. (2025). Transformation par la coopération Sud-Sud et la coopération transnationale : l'expérience de l'Amérique latine. <https://unsouthsouth.org/2025/05/29/> [ANONG, CONGCOOP]
- MFAT Nouvelle-Zélande. Politique de relance du Pacifique. <https://www.mfat.govt.nz/en/aid-and-development/our-approach-to-aid>
- Norad. Cadre de la société civile et documentation ForUM. <https://www.norad.no/> [ForUM]
- LAPAS. <http://lapas.lv/> | CONCORD : <https://concordeurope.org/> [LAPAS]
- AUCI Uruguay. <https://www.gub.uy/agencia-uruguaya-cooperacion-internacional/> [ANONG]

Bibliographie

Sources historiques, universitaires et institutionnelles

- Conférence Asie-Afrique. (1955). Communiqué final de la Conférence Asie-Afrique. Bandung.
- Mouvement des pays non alignés. (1961). Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés. Belgrade.
- Groupe des 77. (1964). Déclaration commune des soixante-dix-sept pays en développement. Genève.
- Mawdsley, E. (2018). De bénéficiaires à donateurs : les puissances émergentes et l'évolution du paysage du développement. Londres : Zed Books.
- Union africaine. (2015). Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine.
- Secrétariat de l'ASEAN. (2015). ASEAN 2025 : Aller de l'avant ensemble. Jakarta : Secrétariat de l'ASEAN.
- Banque mondiale. (2022). Pauvreté et prospérité partagée 2022 : redresser le cap. Washington DC : Banque mondiale.
- Banque Mondiale. (2019). L'économie des Nouvelles Routes de la Soie : opportunités et risques des corridors de transport. Washington DC : Banque mondiale.
- CIVICUS. (2024). Rapport sur l'état de la société civile 2024. Johannesburg : CIVICUS.
-
- Division des questions de genre de la CEPALC. (2024). Renforcer la politique étrangère féministe et la coopération internationale féministe. <https://www.cepal.org>
- CNUCED. (2024). Manuel de statistiques 2024. https://unctad.org/system/files/official-document/tdstat49_en.pdf
- Ministère des Affaires Etrangères, gouvernement de l'Inde. (2024). Coopération indienne au développement : partenariat pour le développement durable. New Delhi : MEA.
- Agence brésilienne de coopération (ABC). (2022). Rapport sur la coopération Sud-Sud du Brésil. Brasilia : ABC. [Détails de la publication à vérifier]
- Banques de développement — BAfD, BAD, CAF, BID, NDB — rapports annuels et documents stratégiques sur la coopération Sud-Sud. [Références précises à finaliser]



Forus est un réseau dirigé par ses membres, composé de **74 plateformes nationales d'ONG et de 8 coalitions régionales issues de tous les continents, représentant plus de 24 000 ONG** actives aux niveaux local et international dans les domaines du développement, des droits de l'homme, de la justice sociale, des questions environnementales, et bien d'autres encore. Nous tenons à remercier tout particulièrement Wendy et Alain Dubreuil, ainsi que David Helguera pour les traductions du rapport en français et en espagnol.

Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD), de la Fondation de France, de la Direction de la coopération internationale de la Principauté de Monaco, de l'Union européenne et d'Oxfam. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de Forus.

 [HTTP://FORUS-INTERNATIONAL.ORG/](http://forus-international.org/)

 CONTACT@FORUS-INTERNATIONAL.ORG

 [@FORUS_INT](https://twitter.com/FORUS_INT)

 FACEBOOK : [FORUS INTERNATIONAL](https://www.facebook.com/forusinternational)

 INSTAGRAM : [FORUSINTERNATIONAL](https://www.instagram.com/forusinternational)

 [YOUTUBE](https://www.youtube.com/forusinternational)

 [LINKEDIN](https://www.linkedin.com/company/forusinternational)

 [BLUESKY](https://bsky.app/profile/forusinternational)



Financé par
l'Union européenne

